

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis et l'ouvrier.



Livraison à domicile dans les endroits de la ville et de la banlieue. Pour service irrégulier, téléphoner Main 7697.

Bibliothèque de la Presse Associée 1, rue St-Jacques

# LA SESSION PROVINCIALE LA LOI DES LIQUEURS EST UNE DES PLUS BELLES OEUVRES DU PARTI LIBERAL

C'est ce que déclare l'hon. M. Taschereau au cours d'un débat sur les amendements apportés à la loi.—Un discours qui réfute toutes les critiques

## LES EFFETS MORAUX DE LA LOI

Depuis qu'elle existe, on ne voit plus de délégations se rendre à Québec pour demander de prendre des mesures contre l'intempérance.—Effets matériels

(Tribune de la presse)  
Québec, 26.— Le comité de la Chambre a adopté ce soir, le bill concernant la loi des liqueurs de Québec.

Le chef de l'Opposition a voulu, dès la lecture de la première clause discutée, critiquer cet amendement pour critiquer ensuite pendant près d'une heure la loi telle que mise en vigueur. Il termina ses remarques en condamnant l'administration de la Commission des Liqueurs.

M. Smart parla ensuite de chiffres et protesta à son tour contre ce qu'il appelle les dépenses folles faites par la Commission pour son administration. Il ne croit pas que les membres de la Commission des Liqueurs possèdent les moindres notions de l'économie.

Ce fut ensuite au tour de l'honorable M. Taschereau de répliquer vivement aux critiques du chef de l'Opposition et de son collègue.

L'HONORABLE M. TASCHEREAU  
Le premier ministre fut vivement applaudi lorsqu'il se leva à son tour pour donner la réplique au chef de l'Opposition.

Il débuta en disant que le discours de M. Sauvé lui rappelait celui fait l'an dernier par celui-ci, sur la même question. M. Sauvé prétend qu'il s'agit d'une mesure d'élections, il pense beaucoup plus à cette question que le gouvernement, mais à tout événement, quelle que soit la date de l'appel au peuple, celui-ci devra se prononcer pour ou contre la loi des liqueurs, approuver ou désapprouver la conduite du gouvernement.

"Je ne craindrai pas, continua l'honorable M. Taschereau, d'affronter le verdict populaire avec cette loi que je considère comme l'une des plus belles œuvres du gouvernement libéral et qui, quoiqu'on dise, a fait beaucoup de bien dans notre province."

Le premier ministre s'objecta à la clause demandant le pouvoir d'augmenter le nombre des membres de la Commission des Liqueurs. Les opérations de la Commission comme le travail considérable qui incombe à ses membres exigent que ceux déjà nommés reçoivent un aide qui leur sera très précieux. La tournure que prend le commerce qu'exploite la commission exige que des changements soient faits dans l'administration de ses affaires et le premier ministre déclare que bientôt il faudra réajuster entre deux groupes de ses membres de la Commission à ses mandats.

Ainsi, dit-il, un de Québec contrôlant l'achat et la vente des liqueurs, pendant que deux commissaires de Québec et un de Montréal contrôlent la surveillance, l'octroi des licences, etc.

L'honorable M. Taschereau parla ensuite de l'efficacité de la loi des liqueurs. Il se demande comment on pourrait prendre au sérieux les critiques du chef de l'Opposition et de ses collègues, quand les prohibitions déjouent toutes nos lois, quand aux Etats-Unis il se fait actuellement une violente réaction en faveur d'un système qui ressemblerait entièrement à celui adopté ici pour la vente des spiritueux.

ruineux au point de vue moral comme au point de vue financier. Je siège depuis vingt-deux années dans cette Chambre et avant la création de la présente loi, je me souviens que chaque année des représentants du clergé catholique comme protestant venaient nous rencontrer pour demander d'améliorer le système de la vente des liqueurs, et quelques-uns même approuvaient déjà le système que nous préconisons. Ce système, nous l'avons et depuis, aucune délégation de ce genre n'est encore venue se plaindre, de sorte que nous avons lieu de croire qu'au point de vue moral, les autorités religieuses de toutes les dénominations sont absolument d'accord avec nous pour déclarer que notre loi a été un réel succès. Quant au point de vue financier, malgré les lourdes responsabilités qu'a dû assumer la Commission, malgré les dépenses très considérables qu'elle a dû faire pour s'organiser et assurer sa stabilité, il suffit de songer à son premier surplus de quatre millions pour constater qu'une fois de plus le chef de l'Opposition n'est pas sincère quand il crie à la ruine, au fiasco que seuls ses amis d'Ottawa peuvent connaître, puisque les événements surtout de ces dernières années nous l'ont prouvé.

L'honorable Monsieur Taschereau termina ses remarques en disant que si le gouvernement n'avait pas pu bénéficier de ses revenus et des ressources qui lui ont été données par la Commission, il n'aurait pu accomplir les grandes choses que le peuple lui a créées dans l'amélioration et le progrès de nos institutions.

"Si après tout cela, dit-il, le chef de l'Opposition n'est pas satisfait de notre administration, je lui souhaite de rester longtemps là où il se trouve car j'espère qu'un jour il appréciera peut-être le travail de ceux qui, tout au contraire de ses amis, n'ont eu que les intérêts de la province, le progrès de nos industries et la prospérité générale de la population."

M. Henry Miles, député de St-Laurent, dit aussi quelques mots. Il loua le gouvernement pour sa loi et se dit heureux d'appuyer une mesure qui aura contribué non seulement à faire disparaître des abus, mais aussi et surtout à augmenter les revenus de la province qui maintenant voit une nouvelle ère de prospérité commencer pour elle.

Le bill fut ensuite lu clause par clause et l'hon. M. Nicol se chargea de fournir au chef de l'Opposition et à ses collègues tous les renseignements qu'ils désirèrent.

La Chambre adopta le bill en troisième lecture demain.

## Un vendeur d'actions arrêté à St-Louis

(Dépêche de la Presse Associée)  
St-Louis, 26.— Un mandat d'arrestation comportant l'accusation d'avoir fait usage de la poste pour frauder le public, a été émis aujourd'hui contre William L. Cunningham, un vendeur d'actions. Cunningham n'ayant pu fournir le cautionnement fixé à \$5,000 a été envoyé en prison. La police a déclaré qu'il avait l'intention de combattre l'extradition.

## Fatty Arbuckle posent sur les films

(Dépêche de la Presse Canadienne)  
Toronto, 26.— La défense de monter en Ontario des films de Fatty Arbuckle reste la même que promulguée lors de l'arrestation d'Arbuckle, dans l'affaire d'Hollywood. Il n'est aucune question du rappel de cette défense.

Telle est la déclaration faite par le bureau de censure des films d'Ontario en réponse à v. de. années faites pour savoir si les films d'Arbuckle pourraient avoir droit de cité en Ontario. Ces demandes avaient été adressées au bureau de Censure après que Will H. Hays, chef de l'industrie cinématographique, eût décidé de donner à Arbuckle une nouvelle occasion de reparaitre sur l'écran.

## TROIS CENT MILLE DOLLARS POUR TERREBONNE

(Tribune de la presse)  
Québec, 26.— Le bill présenté ce soir à la Chambre par l'honorable M. David concernant la garantie par le gouvernement d'un emprunt d'excédant pas \$300,000 pour aider à la reconstruction de la ville de Terrebonne a été adopté à l'unanimité.

# MONTREAL AURA DEUX DIVISIONS DE PLUS

Le projet de redistribution des comtés soumis aux députés

## QUATRE-VINGT-SIX COMTES

Abitibi, Matapédia, Papi-neau, Mercier et Verdun

(Tribune de la presse)  
Québec, 26.— Le gouvernement a fait distribuer ce soir un pamphlet assez volumineux contenant les amendements qui seront bientôt suggérés à la Chambre pour adoption et concernant la redistribution des différents comtés de la province.

Par ces amendements, la province qui jusqu'ici comptait quatre-vingt-deux comtés, et quatre-vingt-un députés, vu que les comtés Saguenay et Charlevoix ne sont représentés que par un seul député, aura à l'avenir quatre-vingt-six comtés et quatre-vingt-six députés.

Montréal pour sa part aura deux nouvelles divisions électorales: Mercier et Verdun. Le premier comté comprend une partie des comtés Dorion, Laurier et Maisonneuve, élevant au comté Dorion la partie située au sud du boulevard St-Joseph, au comté Laurier, la partie située au sud du boulevard St-Joseph et au comté de Maisonneuve, tout le quartier De-Lorimier.

Le nouveau comté Mercier comptera près de quatorze mille électeurs dont 6,000 sont enlevés au comté Laurier, 4,000 au comté Dorion et 4,000 au comté de Maisonneuve.

Quant à la nouvelle division Verdun, elle comprendra le territoire de l'ancien quartier St-Gabriel, la ville de Verdun, la ville Emond et Ville Lasalle ou St-Pierre-aux-Liens. Le nouveau comté est pris sur le territoire du comté de Jacques-Cartier, et des comtés de Ste-Anne et Hochelega. Ces deux derniers comtés n'ont enlevé que le territoire qu'ils avaient déjà dans le vieux quartier St-Gabriel, pendant que le comté de Jacques-Cartier aura en moins, toute la ville de Verdun, ville Emond et ville Lasalle.

L'ancien quartier St-Gabriel comprend le territoire situé au sud du Canal Lachine. Cette nouvelle division comptera près de 12,000 électeurs.

Les autres nouvelles divisions de la province sont:  
Le comté de l'Abitibi qui comprend une bonne partie du comté de Témiscamingue dont l'étendue était beaucoup trop considérable, le comté de Lavallée de Matapédia qui comprend une bonne partie du comté de Matane et du comté de Bonaventure, le comté de Papi-neau, comprenant une partie du comté actuel de Labelle.

En faisant ces nouvelles divisions, le gouvernement remplit donc la promesse qu'il a fait l'an dernier de diviser tout principalement le comté de Labelle, division que les citoyens de cette division demandaient depuis quelque temps déjà.

Quant à Montréal la population doit ce privilège de compter deux comtés de plus à la Législature aux efforts redoublés de ses représentants qui, appuyant fortement le Dr Paulin de Laurier, ont réussi dans leurs démarches. Ils voient leur désir réalisé et sont unanimes à remercier le gouvernement pour le bel esprit de justice dont il fait preuve à l'égard de Montréal.

Nous publions ici les déclarations faites ce soir par le Dr Ernest Poulin, l'honorable M. Lacombe et M. Irénée Vautrin député de St-Jacques au sujet des changements opérés dans la redistribution des comtés du district de Montréal.

LE DR ERNEST POULIN  
Interrogé ce soir, le Dr Ernest Poulin, député de Laurier a déclaré qu'il était satisfait du geste du gouvernement qui, sur sa demande comme de celle de tous ses collègues du district de Montréal a augmenté la représentation de la Métropole de deux sièges à la Législature.

"J'avais promis à mes électeurs de demander au gouvernement de rendre à Montréal... et d'augmenter sa représentation. Ce que j'ai demandé, Monsieur le comte, et je tiens à en remercier sincèrement le gouvernement. J'espère que les électeurs de Laurier en sauront gré et tiendront à remercier d'une manière tangible et dans un avenir rapproché le gouvernement qui a obtenu pour le large de vue et son esprit de justice. Une fois de plus nous ferons mentir ce vieux dicton populaire qui veut que "Les promesses d'élections ne se tiennent jamais."

Le Dr Poulin dit qu'à l'école de Sir Lomer Gouin qui après vingt-quatre années se retire de la politique provinciale, heureux d'avoir accompli à la lettre, ses promesses faites en 1905 à l'école Montcalm, alors qu'il traçait un programme que tous croient irréalisable, à cette école, dit-il, j'ai appris à tenir les promesses faites et je suis heureux d'avoir obtenu, avec l'appui de mes collègues, ce que j'ai demandé.

Le député de Laurier remercia de nouveau le gouvernement qui reconnaissant la justesse des réclamations, des députés de Montréal, s'est rendu à leur demande.

L'HON. AURELE LACOMBE  
Le représentant des ouvriers dans le cabinet Taschereau, voit aussi, par suite de la création du comté Mercier, son comté partiellement divisé. Remonté ce soir, il nous faisait la déclaration suivante:

"Dites aux électeurs de ma division que je regrette de me séparer d'un certain nombre d'entre eux. J'ai dans tout cela, cependant, vu l'importance de l'intérêt de tout le district de Montréal, car je considère que Montréal n'avait et devait avoir une plus grande représentation. On a choisi une partie de mon comté, j'en fais le sacrifice, convaincu que le peuple (A suivre à la page 3)

# L'ALLEMAGNE EST PRISE EN LE GOUV. VEUT LES ORGANISER PARFAITEMENT

Elle n'a pas tenu ses promesses au sujet des livraisons de bois

## LA FRANCE TRIOMPHE

Elle reçoit l'appui de la Belgique et de l'Italie contre l'Angleterre

(Cable de la Presse Associée)  
Paris, 26.— La France a remporté une victoire importante aujourd'hui à la Commission alliée des réparations lorsque celle-ci, par un vote de 3 contre 1, a déclaré que l'Allemagne avait volontairement fait défaut pour ses livraisons de bois de 1922.

La France, l'Italie et la Belgique ont voté en faveur de la déclaration tandis que la Grande-Bretagne votait contre.

La décision de la Commission a été immédiatement communiquée aux gouvernements alliés. Il se peut qu'elle ait une portée considérable sur le problème des réparations si la France peut conserver l'appui de l'Italie et de la Belgique lorsque la question des réparations sera discutée le 2 janvier à la conférence des premiers ministres.

Le vote enregistré contre la déclaration par la Grande-Bretagne est conforme à sa politique qui est opposée à déclarer l'Allemagne en défaut de peur qu'une telle action n'ait des conséquences désastreuses sur l'état déjà précaire des finances allemandes.

On considère que la France a gagné un point important en raison du fait que la décision de la commission a été prise à la suite d'un vote. L'appui donné à la France par l'Italie a causé une certaine surprise et indique que le premier ministre Mussolini se range du côté de la France sur la question des réparations.

L'Allemagne a fait plus de soixante pour cent de ses livraisons de bois pour cette année. Lorsque les experts allemands se sont présentés devant la Commission il y a quelques semaines, ils ont annoncé que l'Allemagne ne pouvait pas livrer plus de bois qu'elle n'en avait à sa disposition et qu'il était indispensable que le chiffre des livraisons pour 1923 fut considérablement réduit.

On commente beaucoup ce soir le fait que la Grande-Bretagne avait refusé de voter en faveur de déclarer l'Allemagne en défaut, par suite de la date prochaine de la conférence des premiers ministres alliés. Bien que les livraisons de bois en elles-mêmes soient moins importantes que d'autres questions touchant aux réparations, les Français font remarquer que la décision prise aujourd'hui a une grande portée au point de vue de la position de la France au sujet des réparations, vu qu'elle renverse l'ordre des choses et place la Grande-Bretagne dans une position isolée sur cette question.

Dans certains quartiers on laissait entendre ce soir que la France, l'Italie et la Belgique présenteront un front uni en présence de la Grande-Bretagne sur la question des réparations à la prochaine conférence des premiers ministres alliés.

## Ils auraient aidé l'assassin de Penny

(Dépêche de la Presse Canadienne)  
Winnipeg, 26.— Une femme et trois hommes ont été, aujourd'hui, accusés de meurtre, alors qu'ils ont comparu en Cour de police au sujet du meurtre de John Penny, âgé de 74 ans, qui fut frappé avec un marteau, le 19 décembre dernier. Ces personnes sont Annie Selbach, ménagère dans la maison de la victime; Arthur Searle, qui occupait la même maison; Frank Mitchell et Albert E. "Happy" Horton.

Les quatre individus sont accusés d'avoir aidé John Stanton à commettre le crime. Celui-ci que la police croit être le principal coupable a déserté la région et la police est à le rechercher.

## Mussolini crée de nouveaux sénateurs

(Cable de la Presse Associée)  
Rome, 26.— Le premier ministre Mussolini a décidé de nommer vingt-quatre nouveaux sénateurs. Ceux-ci seront choisis parmi les avocats, les hommes de lettres, les artistes et les politiciens. Ils comprendront des représentants des nouvelles provinces qui ont contribué à l'œuvre de reconstruction.

Le signor Mussolini n'a pas encore fixé la date pour la réouverture du parlement. Une des premières tâches de la Chambre sera la ratification des accords de Washington et l'établissement de traités commerciaux avec la France et d'autres pays.

## M. A. Sauvé et le "Canada"

M. Sauvé se plaint d'un titre publié par le "Canada" du 9 décembre, en tête d'un rapport d'une séance de la législature.

# NOS PECHERIES LE GOUV. VEUT LES ORGANISER PARFAITEMENT

Une coopérative des pêcheurs sera formée d'ici peu de temps

## INDUSTRIE PRECIEUSE

Nos pêcheries devraient nous rapporter des millions tous les ans

(Tribune de la presse)  
Québec, 26.— La Chambre a adopté ce soir, le bill présenté par l'honorable M. Perrault, concernant l'aide que le gouvernement de cette province désire accorder à nos pêcheurs pour assurer un plus grand développement de nos pêcheries maritimes.

La passation de ce bill en deuxième et troisième lectures a été l'occasion pour l'honorable ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de faire un bref résumé de ce qu'il a fait jusqu'ici pour le développement de cette précieuse industrie. L'honorable Perrault a aussi expliqué les intentions du gouvernement à l'égard des pêcheurs et a énoncé une à une les améliorations que nos administrateurs veulent apporter cette année à la législation afin que l'industrie des pêcheries puisse voir cette année une ère nouvelle commencer pour elle.

Le chef de l'Opposition et son collègue de Westmount, le général Smart, ont fait quelques remarques et l'exception du discours prononcé par l'honorable M. Perrault, le débat fut de courte durée. La Chambre qui s'était réunie à quatre heures précises s'ajourna ensuite jusqu'à ce soir à 8 heures 30.

Avant que le Dr Lemieux, vice-président de la Chambre, commençât la lecture du nouveau bill, l'honorable Perrault désira en expliquer les principales clauses.

## L'HONORABLE M. PERRAULT

Avant que le bill fut adopté clause par clause, le ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries voulut en expliquer les grandes lignes et dire brièvement les intentions du gouvernement, en autant que le développement de nos pêcheries maritimes et l'amélioration du sort de nos pêcheurs sont concernés.

Le bill permettra au gouvernement d'organiser le système de nos pêcheries et d'aider nos pêcheurs. Le ministre rappelle qu'il y a quelques années, pendant la dernière session, le gouvernement fédéral mit sous le contrôle du gouvernement de Québec, toutes les pêcheries de la province à l'exception de celles des îles de la Madeleine.

Le ministre dit qu'il n'a pas besoin de parler des richesses considérables que représente pour la province l'exploitation de ses pêcheries sans compter que celles-ci ne sont pas en grande partie exploitées comme elles devraient l'être. L'an dernier, le produit de nos pêcheries fut évalué à \$1,800,000, bien que l'année précédente il ait été de \$2,500,000 et que durant les années 1917-1918 et 1919, le chiffre en valeur de nos pêcheries dépassait même la somme de quatre millions. Toutefois, les prix à cette époque furent réduits vers la grande époque d'exportation des produits de notre province dans les pays situés dans la région de la mer du Nord, et il faut se rendre compte que maintenant nous sommes revenus dans cette province aux prix d'avant-guerre.

L'honorable M. Perrault donna une foule de renseignements pour justifier l'intention qu'a le gouvernement de dépenser cette année des sommes assez considérables pour développer nos pêcheries.

Il fait remarquer que nos pêcheries doivent maintenant lutter sur les marchés contre la concurrence de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Norvège, de l'Irlande, de Terre-Neuve et des Etats-Unis. Les pêcheurs sont aussi isolés et l'exportation du poisson frais par exemple, est très difficilement, vu le manque de moyens propres à le conserver en bon état.

Les pêcheries peuvent comporter deux différentes industries, celles du poisson frais et du poisson séché; notre poisson frais se vend en grande partie aux Etats-Unis, à New-York et à Philadelphie et une quantité très minime est consommée dans notre province. Quant au poisson séché, il est exporté, pour la majeure partie, en Grèce ou dans l'Amérique du Sud. Nos hommes de mer vendent surtout sur les marchés d'Angleterre.

Le ministre dit qu'il est l'heure que le gouvernement veuille organiser les pêcheurs afin qu'ils ne soient pas à la merci de deux ou trois acheteurs qui, ensuite, contrôlent les prix du poisson. Le gouvernement veut encore organiser les pêcheurs afin de les aider à mettre sur les marchés les meilleurs produits. Et pour cela, le gouvernement fournira aux pêcheurs les moyens de conserver leurs produits en bon état et de les offrir en bon état sur les marchés étrangers.

Le ministre dit qu'il est malheureux que la commission anglaise puisse expérimenter au sujet de nos pêcheries, mais qu'il est heureux que le gouvernement de cette province ait été choisi pour servir de modèle à son gouvernement.

Si l'on relit le compte rendu de cette séance, on verra que l'hon. M. Taschereau a fait ce jour-là une promesse énergique aux attaques du chef de l'Opposition; mais nous devons reconnaître qu'il n'a pas employé les mots formant le titre que M. Sauvé nous signale.

# ARRESTATION DE MEMBRES DU KU KLUX KLAN

Un ancien maire et un ex-assistant-shérif sont accusés de meurtre

## HORRIBLE DECOUVERTE

Deux cadavres décapités sont trouvés dans un lac de la Louisiane

(Dépêche de la Presse Associée)  
Bastrop, La., 26.— La deuxième arrestation en rapport avec les événements de Moorhous, au mois d'août dernier a été opérée aujourd'hui, alors que le Dr B. M. McKoin, ancien maire de Mer Rouge, a été incarcéré à Baltimore sur les ordres du gouverneur Parker qui l'accuse de meurtre.

Le médecin suivait des cours à l'Institut John Hopkins. On croit qu'il va être ramené ici dans quelques jours pour rejoindre un ancien assistant-shérif qui est détenu sous une semblable accusation. Pendant que cette arrestation était opérée, des gardes nationaux faisaient des recherches autour du lac La Fourche dans l'espoir de découvrir quelque piste pouvant faire découvrir les auteurs de l'explosion de dynamite qui s'est produite au quai du bateau transporteur la semaine dernière et qui a fait remonter du fond du lac les cadavres de deux hommes que l'on croit avoir été torturés et assassinés par des hommes masqués et vêtus de robes, au mois d'août dernier.

Des soldats montent la garde à la prison locale et d'autres campent au centre de la ville où la situation est telle que le gouverneur a réclamé leur présence. La plus grande partie de la population est armée.

On attend le procureur-général à Nouvelle-Orléans demain, alors que le rapport du jury du coroner qui a conduit l'enquête tenue sur les cadavres décapités de Watt Daniels et de Thomas Richards, trouvés dans le lac, sera examiné.

L'arrestation de l'ancien maire, qui avait démissionné au mois d'août dernier, a causé une grosse surprise. Le Dr McKoin est né et a été élevé à Monroe, puis est venu s'établir à Mer Rouge où il exerce sa profession. Ses amis le poussèrent à se présenter comme maire et ils disent que durant tout le temps qu'il a rempli ce poste il fit respecter la loi et essaya de débarrasser la ville des individus de mauvaise réputation.

Le 2 août, il signala que des assassins avaient tiré deux coups de feu sur son automobile, alors qu'il allait rendre visite à un malade. Plus tard, il reçut des lettres anonymes lui enjoignant de quitter la ville et il partit. C'est ce qui, d'après la théorie du gouverneur, a conduit à la tragédie du 24.

## IL SE DIT INNOCENT

Baltimore, 26.— Le Dr B. M. McKoin, ancien maire de Mer Rouge, La., qui est recherché par les agents du département de la justice de ce pays, en rapport avec les événements de la paroisse Moorhous, et la découverte de deux cadavres mutilés dans le lac La Fourche, a été arrêté ici aujourd'hui à l'Institut John Hopkins-Brady où il suivait des cours. L'arrestation a été opérée sur la réception d'une dépêche du gouverneur John M. Parker, de la Louisiane, demandant aux officiers de la police locale d'appréhender McKoin sous l'accusation de meurtre. Après avoir été interrogé, le Dr McKoin a été enfermé dans une cellule en attendant que les autorités de la Louisiane aient envoyé de nouvelles instructions à son sujet. Le Dr McKoin a protesté de son innocence.

"Tout ce que je sais, a-t-il déclaré, c'est que les deux hommes qui ont été tués se trouvaient dans le mauvais camp, dans le camp de contrebandiers, d'assassins et d'hommes qui fréquentaient des négresses."

Le Dr McKoin ne s'est pas fait prier pour parler et a maintenu qu'il n'était pas un fugitif de la justice de son pays et qu'il n'avait nullement essayé de cacher son identité.

Il a déclaré qu'il était à Baltimore depuis le 1er octobre et qu'il avait quitté Mer Rouge après qu'on eut essayé de l'assassiner.

Le Dr McKoin a affirmé qu'il n'était pas membre du Ku Klux Klan. D'un autre côté, il a fait des allusions à cette association, disant: "Mes membres ont contribué énormément à faire cesser la contrebande et l'immoralité lorsque j'étais maire de Mer Rouge." Il a aussi déclaré que le banditisme était chose commune à Mer Rouge et qu'il était un de ceux qui avaient entrepris de nettoyer la place.

Le résultat, dit-il, a été une lutte incessante avec les contrebandiers, les propriétaires de distilleries illicites et les individus de mauvaise réputation. "Avant mon départ de Mer Rouge, un jeune homme de bonne famille reçut une balle dans le dos. Qu'on fait le shérif et le gouverneur? In cause a été renvoyée après qu'un jury composé de contrebandiers eut proclamé l'innocence du supposé meurtrier."

"Maintenant, cependant, lorsqu'un contrebandier ou un autre personne est tué, le gouverneur prend part à l'enquête. Dans mon opinion, cette affaire va servir à montrer si le bon élément de la population va pouvoir avoir le dessus."

Le Dr McKoin a ajouté qu'il avait reçu des lettres de menaces avant son départ de Mer Rouge et qu'il avait demandé mais sans succès au shérif de faire une enquête. "Lorsque j'ai abandonné la position de maire, a-t-il dit, et que mon successeur est entré en fonctions, des bandes d'individus ont été défilés dans les rues et ont tiré des coups de feu devant ma maison; je demandai alors au shérif de s'occuper de l'affaire, mais je n'eus pas plus de succès."

# ARRRESTATION DE MEMBRES DU KU KLUX KLAN

Un ancien maire et un ex-assistant-shérif sont accusés de meurtre

## HORRIBLE DECOUVERTE

Deux cadavres décapités sont trouvés dans un lac de la Louisiane

(Dépêche de la Presse Associée)  
Bastrop, La., 26.— La deuxième arrestation en rapport avec les événements de Moorhous, au mois d'août dernier a été opérée aujourd'hui, alors que le Dr B. M. McKoin, ancien maire de Mer Rouge, a été incarcéré à Baltimore sur les ordres du gouverneur Parker qui l'accuse de meurtre.

Le médecin suivait des cours à l'Institut John Hopkins. On croit qu'il va être ramené ici dans quelques jours pour rejoindre un ancien assistant-shérif qui est détenu sous une semblable accusation. Pendant que cette arrestation était opérée, des gardes nationaux faisaient des recherches autour du lac La Fourche dans l'espoir de découvrir quelque piste pouvant faire découvrir les auteurs de l'explosion de dynamite qui s'est produite au quai du bateau transporteur la semaine dernière et qui a fait remonter du fond du lac les cadavres de deux hommes que l'on croit avoir été torturés et assassinés par des hommes masqués et vêtus de robes, au mois d'août dernier.

Des soldats montent la garde à la prison locale et d'autres campent au centre de la ville où la situation est telle que le gouverneur a réclamé leur présence. La plus grande partie de la population est armée.

On attend le procureur-général à Nouvelle-Orléans demain, alors que le rapport du jury du coroner qui a conduit l'enquête tenue sur les cadavres décapités de Watt Daniels et de Thomas Richards, trouvés dans le lac, sera examiné.

L'arrestation de l'ancien maire, qui avait démissionné au mois d'août dernier, a causé une grosse surprise. Le Dr McKoin est né et a été élevé à Monroe, puis est venu s'établir à Mer Rouge où il exerce sa profession. Ses amis le poussèrent à se présenter comme maire et ils disent que durant tout le temps qu'il a rempli ce poste il fit respecter la loi et essaya de débarrasser la ville des individus de mauvaise réputation.

Le 2 août, il signala que des assassins avaient tiré deux coups de feu sur son automobile, alors qu'il allait rendre visite à un malade. Plus tard, il reçut des lettres anonymes lui enjoignant de quitter la ville et il partit. C'est ce qui, d'après la théorie du gouverneur, a conduit à la tragédie du 24.

## IL SE DIT INNOCENT

Baltimore, 26.— Le Dr B. M. McKoin, ancien maire de Mer Rouge, La., qui est recherché par les agents du département de la justice de ce pays, en rapport avec les événements de la paroisse Moorhous, et la découverte de deux cadavres mutilés dans le lac La Fourche, a été arrêté ici aujourd'hui à l'Institut John Hopkins-Brady où il suivait des cours. L'arrestation a été opérée sur la réception d'une dépêche du gouverneur John M. Parker, de la Louisiane, demandant aux officiers de la police locale d'appréhender McKoin sous l'accusation de meurtre. Après avoir été interrogé, le Dr McKoin a été enfermé dans une cellule en attendant que les autorités de la Louisiane aient envoyé de nouvelles instructions à son sujet. Le Dr McKoin a protesté de son innocence.

"Tout ce que je sais, a-t-il déclaré, c'est que les deux hommes qui ont été tués se trouvaient dans le mauvais camp, dans le camp de contrebandiers, d'assassins et d'hommes qui fréquentaient des négresses."

Le Dr McKoin ne s'est pas fait prier pour parler et a maintenu qu'il n'était pas un fugitif de la justice de son pays et qu'il n'avait nullement essayé de cacher son identité.

Il a déclaré qu'il était à Baltimore depuis le 1er octobre et qu'il avait quitté Mer Rouge après qu'on eut essayé de l'assassiner.

Le Dr McKoin a affirmé qu'il n'était pas membre du Ku Klux Klan. D'un autre côté, il a fait des allusions à cette association, disant: "Mes membres ont contribué énormément à faire cesser la contrebande et l'immoralité lorsque j'étais maire de Mer Rouge." Il a aussi déclaré que le banditisme était chose commune à Mer Rouge et qu'il était un de ceux qui avaient entrepris de nettoyer la place.

Le résultat, dit-il, a été une lutte incessante avec les contrebandiers, les propriétaires de distilleries illicites et les individus de mauvaise réputation. "Avant mon départ de Mer Rouge, un jeune homme de bonne famille reçut une balle dans le dos. Qu'on fait le shérif et le gouverneur? In cause a été renvoyée après qu'un jury composé de contrebandiers eut proclamé l'innocence du supposé meurtrier."

"Maintenant, cependant, lorsqu'un contrebandier ou un autre personne est tué, le gouverneur prend part à l'enquête. Dans mon opinion, cette affaire va servir à montrer si le bon élément de la population va pouvoir avoir le dessus."

Le Dr McKoin a ajouté qu'il avait reçu des lettres de menaces avant son départ de Mer Rouge et qu'il avait demandé mais sans succès au shérif de faire une enquête. "Lorsque j'ai abandonné la position de maire, a-t-il dit, et que mon successeur est entré en fonctions, des bandes d'individus ont été défilés dans les rues et ont tiré des coups de feu devant ma maison; je demandai alors au shérif de s'occuper de l'affaire, mais je n'eus pas plus de succès."



CHRONIQUE DES SPORTS

(Suite de la 2ème Page)

L'EXCELSIOR FAIT PARTIE NULLE

L'Excelsior est allé dimanche à Vaudreuil et a fait partie nulle de cinq à cinq, durement disputée...

L'EXCELSIOR FAIT PARTIE NULLE

Dans la deuxième période, il est arrivé un accident à Langlois, de la défense. Il s'est fait foudre le menton; il lui a été impossible de continuer de jouer...

L'EXCELSIOR FAIT PARTIE NULLE

Pour informations, s'adresser à P. Goyer, 2222 Bégin, Côte-des-Neiges, ou Eddy Langlois, Westmount 4466, le jour.

THEATRES

Théâtre Canadien-Français

"Fiançailles tragiques" remporte beaucoup de succès, cette semaine. — Toute la troupe est au complet.

Théâtre Imperial

Un programme qui plaira aux petits comme aux grands. La direction du théâtre Imperial a eu une riche idée en choisissant pour la semaine de Noël des numéros qui sauraient plaire aux enfants en même temps qu'ils amuseraient les grandes personnes.

L'INDE VEUT AVOIR SON AUTONOMIE

L'ouverture du grand congrès nationaliste a eu lieu hier à Gaya

PAS DE VIOLENCE

M. Das fait remarquer qu'elle a toujours nui à la cause de la liberté

(Cable de la Presse Associée) Gaya, Bengale, Indes anglaises, 26 — D. — Le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du Congrès nationaliste de Gaya, le 25 décembre, le président du Congrès, M. Das, le président du Congrès, a déclaré que Swaraj (autonomie) était la plus importante question du jour et que le seul moyen de l'obtenir résidait dans un refus de coopération sans violence. Il a admis que certains hindous étaient d'opinion qu'il était impossible de ne pas user de violence, prétendant que Swaraj ne pouvait être obtenu que par la force.

D'un autre côté, il a fait remarquer qu'à part la question de principe, l'histoire avait prouvé à maintes reprises la futilité des révolutions accompanées de violence qui ne servait qu'à faire échec à la cause de la liberté. M. Das a montré l'importance qu'il y avait pour l'Inde à entrer dans la grande fédération asiatique dont il entrevoyait la création pour remplacer le mouvement panislamique et constituer une union des nationalités opprimées d'Asie.

M. Das a condamné la démocratie moderne. Il a maintenu que le gouvernement parlementaire ne constituait pas le gouvernement du peuple pour le peuple. Il s'est déclaré en faveur de la constitution de petits centres autonomes à peu près sur le système des anciens villages de l'Inde. Il a demandé au Congrès de nommer un comité pour dresser un projet de ce genre.

Il a déclaré que le système anglais actuel de conseils ne s'accordait pas avec le tempérament et le génie de la nation hindoue et qu'ils devaient être modifiés pour s'adapter au Swaraj ou disparaître. M. Das a ajouté que si les Ulemas, qui interprètent le Coran, décidaient que son projet offensait la religion musulmane, le Congrès devrait respecter leur décision.

Le comité des Ulemas a adopté une résolution déclarant que leur religion leur défendait de prendre part à des élections pour les conseils législatifs. On croit que cette décision aura une grande portée sur toute la controverse.

Londres, 26. — La résolution des Ulemas est, dit-on, une des résultantes du mouvement de non-coopération dont le but est d'empêcher les indigènes de se porter candidats aux élections des conseils ou, en d'autres termes, prendre part aux élections qui doivent avoir lieu en 1923.

LA GRANDE PARADE DE NOS CLUBS SPORTIFS

(Suite de la dernière page)

27 janvier — Championnat des raquetteurs. On reçoit tous les membres des clubs canadiens et américains.

13 février — Mardi Gras, grande parade et bal masqué. "Free for all" de tous les clubs étrangers ou canadiens.

17 février — Course en raquette avec costume, de St-Laurent à Montréal, huit milles et demi.

24 février — Course au clocher à travers le Mont-Royal (4 milles). Concert boucané pour tous ceux qui auront pris part à la course et distribution des prix.

25 février — Parade d'église de tous les clubs de Montréal et du district suivie d'un dîner pour tous les directeurs de ces associations.

3 mars — Course au clocher à travers le Mont-Royal, (prix spéciaux pour les vainqueurs).

Nous devons dire tout de suite que le programme ci-dessus ne représente que les activités d'un club. Comme il en existe une vingtaine à Montréal, on peut s'imaginer quel programme sera prêt pour notre saison de sports d'hiver.

En outre du "curling" qui compte environ un million d'adeptes dans notre ville, nous avons des amateurs de "yacht sur la glace" et ceux qui font du "ski-kjoring", sport qui consiste à se faire traîner à grande vitesse par un cheval, alors qu'on monte une paire de "skis". Ce sport est né en Norvège et compte déjà nombre d'adeptes. Il demande beaucoup de souplesse, encore plus de force et d'agilité. Nous comptons en avoir plusieurs exhibitions de ski d'hiver.

Le comité qui s'occupe de la parade est composé de MM. Van Scoyoc, Warren Brown, H. Bartholomew et J. A. Bienjonnelli. C'est ce comité qui s'occupera des détails et fera certainement réussir la grande démonstration sportive du 13 janvier prochain. Nous donnons ci-dessous les noms des membres du comité des sports d'hiver :

Donat Raymond, président; Son Honneur le maire Martin, J. Duchastel de Montreuil, Armand Dupuis, W. G. Caray, John J. Fitzgerald, John T. Pardy, L. Rubenstein, W. R. Granger, C. E. Gault, E. W. Sayer, R. M. Gagny, A. Racicot, Léon Dan durand, Howard McGarr, H. P. Douglas, T. J. McGarrigue.

Becker sur la chaise électrique

(Dépêche de la Presse Associée) New-York, 26 — Le chauffeur Abraham Becker a été condamné, aujourd'hui, à la chaise électrique pour le meurtre de sa femme commis en avril dernier alors que le cadavre de la malheureuse fut trouvé il y a quelques semaines dans une fosse remplie de chaux. La sentence sera exécutée à Sing-Sing, durant la première semaine de février.

collante danseuse et Mlle Aimond est une jazzette d'un talent rare. Le chœur est très bien d'ensemble tant pour le chant que pour la danse. Les costumes et les décors sont très somptueux.

LA QUESTION ARMENIENNE A LAUSANNE

Les Turcs ont refusé d'assister à la séance de la sous-commission

LE PATRIARCHE GREC

(Cable de la Presse Associée)

Lausanne, 26. — L'Arménie a constitué la pierre d'achoppement à la conférence du Levant aujourd'hui. Les Turcs ont refusé d'assister à la séance de la sous-commission à laquelle devait être présentée le plaidoyer des Arméniens pour l'établissement d'un foyer national en Turquie et Ismet pacha et Riza Tur bey ont protesté par écrit auprès de la conférence contre la décision de permettre aux Arméniens d'exposer leurs cas.

Ils ont déclaré que si les Arméniens qui n'avaient pas de statut officiel et qui ne représentaient aucun gouvernement indépendant pouvaient être entendus à la conférence il n'y avait aucune raison pour que les Égyptiens et les Irlandais ne fussent pas autorisés eux aussi à présenter leurs demandes.

La soi-disant délégation irrégulière égyptienne attend à Lausanne depuis plus d'un mois la permission de se faire entendre à la conférence pour réclamer l'indépendance de l'Égypte et le retrait complet des troupes anglaises.

Par suite de la protestation turque, la séance officielle de la sous-commission a été remise et les représentants des grandes puissances, la Grande-Bretagne, la France et l'Italie, siégeant seuls, ont écouté les doléances du porte-parole arménien qui a suggéré que le foyer national soit établi dans les vilayets du nord-est de la Turquie dans lesquels devrait être inclus le site historique du mont Ararat. Il a déclaré qu'il était impossible que ce foyer projeté soit amical avec la république arménienne d'Erivan, occupée par les Soviets de Moscou. Les Arméniens sont prêts à accepter les mêmes relations avec la Turquie que celles qui existent entre les Dominions et la Grande-Bretagne. En terminant, il a demandé l'exemption du service militaire pour les Arméniens et le maintien du patriarcat orthodoxe à Constantinople.

Les délégués de l'Entente ont promis d'étudier les demandes des Arméniens ainsi que celles des Bulgares et de l'ancien peuple connu sous le nom d'Assyro-Chaldéens.

Les Bulgares ont demandé que 150,000 des leurs qui ont fui de la Thrace orientale soient autorisés à retourner dans ce pays qui est devenu territoire turc, ajoutant qu'ils étaient prêts à accepter le même traitement que les citoyens turcs. Un peu d'histoire sainte est revenue devant la conférence lorsque les représentants des Assyro-Chaldéens se sont levés. Ce peuple vit en Mésopotamie, entre Mossoul et la frontière turque; il veut le maintien de sa langue et de ses moeurs et demande à vivre en paix. Le général Agchiptros, qui a pris la parole en leur nom, a déclaré avec un air de fierté que l'histoire avait prouvé qu'Adam et Ève étaient nés dans leur pays et que les premiers chapitres de l'existence humaine avaient trait aux Assyro-Chaldéens.

MONTREAL AURA DEUX DIVISIONS DE PLUS

(Suite de la 1ère page)

tiendra compte de la bonne volonté du gouvernement et de l'intention bien arrêtée qu'ont eu les députés de Montréal de voir la représentation de leur district augmentée comme elle méritait de l'être.

M. IRENEE VAUTRIN

L'organisateur du parti libéral pour le district de Montréal a aussi fait la déclaration suivante :

"Je suis heureux que le gouvernement donne deux députés de plus à Montréal; durant la dernière campagne électorale provinciale, c'était un article du programme de la plupart des députés actuels du district de Montréal.

"Dans cette circonstance comme chaque fois qu'il s'agit de Montréal, le gouvernement de cette province fait justice à la population et sauvegarde ses droits. Je l'en remercie au nom de Montréal et de la ville de Montréal, qui sûrement appréciera ce beau geste et saura l'en remercier moi-même lorsque l'heure sera venue de le faire".

BORNES DES NOUVEAUX COMTES

Voici les délimitations nouvelles des comtés du district de Montréal, y compris les deux divisions nouvelles de Verdun et Mercier, ou les changements les plus importants sont effectués.

Montréal-Verdun. — Le district électoral de Montréal-Verdun comprend la partie de Verdun et cette partie de territoire de la cité de Montréal bornée comme suit. Par une ligne partant du point de rencontre de la limite Est de la ville de Lasalle et de la, se dirigeant vers le nord-est et suivant le centre du canal Lachine jusqu'au pont du chemin de fer du Grand-Tronc; de là, tournant vers l'est et suivant le centre du chemin de fer du Grand-Tronc jusqu'au centre de la rue Charron; de là, suivant le centre de la rue Charron jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, tournant vers le sud et suivant le fleuve Saint-Laurent jusqu'au prolongement de la limite nord-est de la cité de Verdun; de là, tournant vers l'ouest et suivant la ligne de division entre la cité de Verdun et la cité de Montréal jusqu'au point de rencontre avec la limite Est de la ville de Lasalle; de là, tournant vers l'ouest et suivant la limite de la ville de Lasalle jusqu'au centre du canal Lachine, au point de départ.

Montréal-St-Henri. — Le district électoral de Montréal-St-Henri comprend la partie de territoire de la cité de Montréal bornée comme suit. Par une ligne partant du point de rencontre des limites sud-est et sud-ouest de la cité de Westmount et du prolongement du centre de la rue St-Rémi; de là, se dirigeant vers l'est et suivant le prolongement et le centre de la rue St-Rémi jusqu'au côté sud-est d'un chemin de fer du Grand-Tronc; de là, suivant la limite sud-est du chemin et de la cour du Grand-Tronc jusqu'à sa rencontre avec la rivière St-Pierre; de là, tournant vers l'est et suivant le centre de la rivière St-Pierre jusqu'au centre du chemin de la Côte St-Paul; de là, suivant le centre du chemin de la Côte St-Paul jusqu'au centre du canal Lachine; de là, tournant vers

est et suivant le centre du canal Lachine jusqu'au prolongement de la rue Canning; de là, suivant le prolongement et le centre de la rue Canning jusqu'au centre de la rue Williams; de là, suivant le centre de la rue Chatham; de là, suivant le centre de la rue Chatham jusqu'au centre de la rue St-Antoine; de là, vers le sud-ouest, suivant le centre de la rue St-Antoine jusqu'à la limite sud-est de la cité de Westmount; à l'intersection du centre des rues St-Antoine et Atwater; de là, suivant la limite sud-est de la cité de Westmount jusqu'au point de départ.

Montréal-St-Anne. — Le district électoral de Montréal-St-Anne comprend la partie du territoire de la cité de Montréal bornée comme suit: Par une ligne partant de l'intersection du centre des rues Chatham et St-Antoine et de la se dirigeant vers le nord-est et suivant le centre de la rue St-Antoine jusqu'au centre de la rue Craig; de là, suivant le centre de la rue Craig jusqu'au centre de la rue McGill; de là, suivant le centre de la rue McGill et son prolongement jusqu'au fleuve St-Laurent; de là, suivant le fleuve St-Laurent jusqu'au prolongement du centre de la rue Charron; de là, suivant le prolongement et le centre de la rue Charron jusqu'au centre du chemin de fer du Grand-Tronc; de là, vers l'ouest suivant le centre du chemin de fer du Grand-Tronc jusqu'au canal Lachine; de là, se dirigeant vers le nord-est et suivant le centre du canal Lachine jusqu'au prolongement du centre de la rue Canning; de là, suivant le prolongement de la rue Canning jusqu'au centre de la rue Williams; de là, suivant le centre de la rue Williams jusqu'au centre de la rue Chatham; de là, suivant le centre de la rue Chatham jusqu'au centre de la rue St-Antoine, au point de départ.

Montréal-Jacques-Cartier. — Ce comté conserve son territoire à l'exception de celui compris dans Verdun, ville Emard, Ville Lasalle et l'ancien quartier St-Gabriel.

Montréal-Mercier. — Le district électoral de Montréal-Mercier comprend la partie du territoire de la cité de Montréal bornée comme suit: Par une ligne partant de l'intersection de la limite nord-est de la cité d'Outremont et de l'avenue Mont-Royal et, de là, se dirigeant vers le nord-ouest et suivant la limite nord-est de la cité d'Outremont jusqu'au centre du boulevard St-Joseph; de là, suivant le centre du boulevard St-Joseph jusqu'au centre de l'avenue Papineau; de là, vers le nord-ouest, suivant le centre du boulevard St-Joseph jusqu'au centre de l'avenue Papineau; de là, vers le nord-ouest, suivant le centre de l'avenue Papineau, jusqu'au centre de la rue Bélanger; de là, suivant le centre de la rue Bélanger jusqu'au centre de la rue Rachel; de là, suivant le centre de la rue Rachel jusqu'au centre de la rue du Parc Lafontaine; de là, suivant le centre de la rue du Parc Lafontaine jusqu'au centre de l'avenue Duluth; de là, suivant le centre de l'avenue Duluth jusqu'au centre du boulevard St-Laurent; de là, suivant le centre du boulevard St-Laurent jusqu'au centre de l'avenue Mont-Royal; de là, suivant le centre de l'avenue Mont-Royal jusqu'à sa rencontre avec la limite nord-est de la cité d'Outremont, point de départ.

Montréal-Dorion. — Le district électoral de Montréal-Dorion comprend la partie du territoire de la cité de Montréal bornée comme suit: Par une ligne partant de l'intersection du centre du boulevard St-Joseph et de la ligne de profondeur des emplacements situés entre la rue Drolet et l'avenue Henri-Julien, et se dirigeant vers le nord-ouest en suivant cette ligne de profondeur jusqu'à la rencontre des rues Isabelle et Hanot; de là, tournant vers le nord-est et suivant le centre de la rue Hanot jusqu'au centre de l'avenue Papineau; de là, suivant le centre de l'avenue Papineau jusqu'au centre du boulevard St-Joseph et suivant ensuite le centre du boulevard St-Joseph jusqu'à son point de départ.

AVIS AUX EX-MEMBRES DES FORCES

La Commission Royale pour Pensions et Rétablissement s'agira, commençant vers le 15 janvier 1923 (sa date définitive en sera annoncée plus tard) à Halifax, St-Jean, Montréal, Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg et Toronto, dans l'ordre cité.

Afin qu'un rapport puisse être fait, si possible, à la prochaine session du Parlement, et afin d'assurer que l'évidence soit connue, bien considérée et pour empêcher toute répétition, il est proposé que l'évidence et les vues à l'égard des ex-membres des forces soient présentées à chacune des places ci-haut mentionnées par pas plus de 6 témoins ayant été dûment choisis comme représentants. Les membres des Forces en général, ainsi que les diverses Organisations de Vétérans, sont priés de coopérer en appelant des assemblées et en choisissant et instruisant ces représentants.

Le plus ample détail concernant le but de cette enquête et les procédures à suivre peuvent être obtenus des différents Organisations de Vétérans ou de tout bureau du ministère du Rétablissement Civil des Soldats.

Tout particulier, qui, pour une raison quelconque ne peut coopérer en étant représenté par de tels candidats choisis peut présenter ses vues en remplissant le questionnaire qui a été préparé, et qu'on peut obtenir de tout bureau de poste. Ce questionnaire doit être retourné avant le 25 février, franc de port, adressé au Secrétaire, La Commission Royale pour Pensions et Rétablissement, Boîte 23, Le Sénat, Ottawa.

H. D. DEWAR, Secrétaire Ottawa, le 14 décembre 1922.

ANNONCE

Une compagnie des Etats-Unis, qui est actuellement à l'implanter à Toronto, désirent comme représentant un jeune homme actif, sérieux, âgé de vingt à vingt-huit ans, bien bâti, capable de travailler avec espérance de promotion. Ce jeune homme doit avoir de bonnes manières, être né au Canada, résider à Montréal et parler le français et l'anglais, doit être porteur de diplôme d'école académique et de degré universitaire. Le salaire est de \$150 avec dépenses de voyage et de logement. Pour se familiariser avec la ligne, il devra passer deux mois à Chicago. Pendant cette première période, salaire de \$150 avec dépenses de voyage et de logement. Aucune expérience n'est demandée, ce candidat s'appliquant de savoir se présenter et être en position de rencontrer les hommes d'affaires. Faire demande par écrit en anglais ou en français donnant amples renseignements personnels. Si tout est satisfaisant, un rendez-vous sera fixé. Adresse: "Le Canada", Boîte No. 323, 224-PANN-27-30.

Faites l'Achat de Quelques Disques Columbia

et nous vous livrerons ce magnifique graphophone que vous paierez par petits versements chaque semaine. Pourquoi ne pas faire un cadeau de cette nature à votre famille sans pour cela déranger votre livre de banque? Tous les disques de janvier maintenant en vente. Nous vendons et installons des Radios à la portée de toutes les bourses.

Canadian Graphophone & Piano Co.

243 ST-CATHERINE EST A. A. Gagnier, gerant. Tel. Est 3539

Advertisement for Champlain Beer. Features a large illustration of a man drinking beer. Text: "Pour les Jeunes Comme les Vieux - LA BIÈRE Champlain Export il n'y a rien de mieux L'agence Champlain Limitée 341 Notre-Dame Est Main 6663 MONTREAL P.Q."

Advertisement for "Passé Temps" and "The Half Breed". Text: "LUNDI MARDI MARCHEDI MONROE SALISBURY 'THE GREAT ALONE' Oliver Morosco 'THE HALF BREED' Fascination, roman, l'appel de compagne à l'espérance d'un monde si s'en est jamais vu sur l'écran. Les milliers de bestiaux pris de peur."

Advertisement for "The Fast Mail" and "The Realm of Fantasy". Text: "UN MILLE A LA MINUTE Plus palpitant avec action, aventure, roman. 'THE FAST MAIL' Tenez-vous fermes sur vos sièges, car vous en perdrez le souffle. 'The Realm of Fantasy' 6 - Autres Excellents Numéros - 6"

Advertisement for "L'heure du Berger" and "L'heure du Berger". Text: "Est NOUVEAUTES Est 2400 - Première fois à Montréal 'L'HEURE DU BERGER' Comédie en 3 actes d'Edouard Bourdet. Direction: Louis-H. BOURDON"

Advertisement for "Paul Dauge" and "Wesley Barry". Text: "Paul Dauge Agent de Publicité des Principaux Théâtres et Concerts de Montréal - Programmes et Extras - Théâtre des Nouveautés Direction: Louis-H. BOURDON Théâtre Canadien-Français Théâtre National de Québec Wesley Barry 'RAGS TO RICHES' 'STEPPING AROUND' Une brillante revue de danse. Autres Numéros de Vendeville."

Advertisement for "Carnival Burlesque". Text: "PROVINCE DE QUEBEC Département des Travaux Publics et du Travail SOUMISSIONS DEMANDEES pour l'Annexe au Palais de Justice à Montréal. L'Honorable le Ministre des Travaux Publics et du Travail de la Province de Québec recevra jusqu'au 18 janvier 1923 à midi, des soumissions cachetées pour la construction de l'Annexe au Palais de Justice de Montréal. Les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de Justice de Montréal, les prix séparés sont demandés pour chacun des items suivants: A. Pour tous les corps de métier excepté la charpente métallique, la plomberie, le chauffage, la ventilation et l'électricité. B. Pour la plomberie, le chauffage et la ventilation. C. Pour l'électricité. Les soumissions devront être adressées au Ministre des Travaux Publics, Edifice du Parlement à Québec et devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de \$50 du prix de la soumission pour le contrat général. Les soumissions doivent être déposées au Palais de



LE "TRUST" ANGLAIS DANS NOS SUCCESSIONS

Notre loi n'admet pas ce trust qui fait du fiduciaire un propriétaire

CAUSE IMPORTANTE

Des héritiers de la succession de Beaujeu ont eu gain de cause

L'honorable juge Survev, siégeant en Cour supérieure, vient de mettre fin à un litige fort important concernant la succession de feu Dame Adélaïde Catherine Aubert de Gaspé...

La cause présentait plusieurs points difficiles et compliqués. Raoul de Beaujeu, fils de la testatrice, avait eu un fils Jean, décédé sans postérité...

Les défendeurs refusaient de rendre compte ou de remettre la part et d'en payer la valeur, représentant qu'en vertu du testament de la testatrice, ils étaient devenus propriétaires fiduciaires, selon la loi anglaise...

Dame Adélaïde Catherine Aubert de Gaspé, par son testament, avait légué une part de sa succession aux enfants de son fils, Raoul de Beaujeu...

Le testament disait de plus que les enfants de Raoul de Beaujeu et de son épouse, Dame Henriette Lamothé, ne commenceraient à jouir des biens légués qu'à l'âge de 35 ans...

Mais pendant ce temps, un fils de Raoul de Beaujeu, Jean, était décédé, laissant comme héritiers légaux ses frères et sœurs et sa mère...

C'était sur cette dernière part que portait le litige. L'honorable juge Survev repousse les arguments de la défense, maintenant que notre loi ne reconnaît pas le trust anglais...

Une cause de l'importance des considérations énoncées qui, en outre, se résolvait difficilement, nous croyons devoir en donner le texte. Voici ce que déclare le juge Survev à l'appui de sa décision...

Le défendeur, admettant le principe, prétendait qu'à la mort de la testatrice, ils sont devenus propriétaires fiduciaires, selon la loi anglaise...

de par la volonté de la testatrice, et par la force même du legs, il y a eu à la mort de Jean de Beaujeu, accroissement de sa part en faveur de ses frères et sœurs survivants...

"La testatrice déclare (art. 42) que la jouissance des biens légués à ses grevés de substitution (erronément appelés usufructuaires) sera incessante et insaisissable et devra leur tenir lieu de pension alimentaire..."

"Même un legs d'usufruit n'est pas susceptible d'accroissement, lorsqu'il est fait à titre d'aliment, puisque tel que l'est limité au besoin de celui auquel il est fait (8 Potier-Bugnet, No 352; Troplong, Donations, vol. 3, No 2189)..."

"Il ne peut y avoir accroissement que quand il y a caducité du legs à raison du décès du légataire, de son incapacité de recueillir, ou de sa renonciation au legs; ce qui n'est pas le cas ici..."

"Par la clause 5, de son testament, elle institue ses légataires universels quatre de ses enfants, Mlle Marie de Beaujeu, Dame Adélie de Beaujeu, épouse séparée de biens de James W. Domyville, Dame Gertrude de Beaujeu, épouse de M. Certain, et Omfroy de Beaujeu, à charge de substitution au profit de ses petits-enfants qui se partageront ses biens par souche, excluant ainsi dudit legs universel sa fille, Anne de Beaujeu, qui est entrée en religion, et son fils Monongahéla de Beaujeu, auquel elle légua pour toute part, dans les biens de sa succession, une rente viagère annuelle de \$600..."

"L'énumération des autres biens de la testatrice, contenus dans ladite clause 5, est indicative et non limitative. La testatrice, dans sa dernière maladie et deux semaines avant son décès, a pu omettre des droits auxquels elle-même ne semblait avoir pensé, jusqu'à la formation de la présente demande; l'intention de la testatrice d'exclure du résidu de sa succession sa fille, Anne de Beaujeu, et son fils, Monongahéla, est évidente, et si elle a pensé aux droits ci-dessus mentionnés, la testatrice les eût certainement inclus dans l'énumération de ses autres biens..."

"Il ne s'agit plus que de décider si les autres enfants de Dame Henriette Lamothé posséderont leur part dans les biens réclamés dans la présente action, à titre de propriétaires absolus ou seulement à titre de grevés de substitution..."

"C'est la dernière interprétation parait plus conforme à l'intention de la testatrice; les demandeurs ont établi les allégations essentielles de leur demande..."

"La valeur de la part de feu Jean de Beaujeu dans la succession de feu Dame Adélaïde Catherine Aubert de Gaspé, veuve de feu l'honorable Georges René Sauveuse de Beaujeu, est de \$24,863..."

Pour ces considérations, l'honorable juge Survev maintient la demande et la déclare. Déclare les demandeurs propriétaires par parts égales de la moitié de la part de Jean de Beaujeu dans les biens légués par Dame Adélaïde Catherine Aubert de Gaspé, aux enfants de son fils Raoul de Beaujeu; et déclare les demandeurs, Marie de Beaujeu, Adèle de Beaujeu, épouse de James W. Domyville, Gertrude de Beaujeu, épouse de M. Certain, et Omfroy de Beaujeu, propriétaires de l'autre moitié desdits biens, à titre de grevés de substitution, au terme du testament de leur mère, Dame Henriette de Beaujeu..."

L'HON. JUGE LAFONTAINE REÇU PAR SES COLLEGUES

Le nouveau juge-en-chef est l'objet d'une réception à la Cour d'appel

LE JUGE WILSON

Sera assermenté comme juge de la Cour supérieure vers le 8 janvier

L'honorable juge Eugène Lafontaine, qui vient d'être nommé juge en chef de la Cour d'Appel, en remplacement de feu le juge Gustave Lamothé, a fait une courte visite, hier, dans les chambres de la Cour d'Appel, où les autres membres de cette cour lui ont fait une cordiale réception...

La réunion a eu lieu dans les chambres de l'honorable juge Létourneau. On y remarquait, en outre de ce dernier, les honorables juges Greenshield, juge en chef intérimaire, Alard, Howard et Hall...

acordée, dépens à suivre. Philias Bellier vs Tétrault Shoe Manufacturing Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$131.67...

L'HON. JUGE WILSON

L'honorable juge C. A. Wilson, qui a été nommé juge de la Cour Supérieure, par suite de la vacance créée par le départ de l'honorable juge Eugène Lafontaine, sera assermenté vers le 8 janvier prochain. La date n'en est pas encore fixée, cependant, mais l'opinion générale est que l'assermentation aura lieu avant l'ouverture du prochain terme et l'audition du rôle qui avait été assigné tout d'abord au juge Lafontaine...

La nomination du juge Wilson, comme celle du juge Lafontaine, a été bien vue de tous, si l'on en juge par les nombreux témoignages de félicitations à l'adresse du nouveau juge. Tous ceux qui connaissent le nouveau juge, s'accordent à dire qu'il était réellement qualifié, tant à cause de son travail assidu et persévérant que par ses talents. Le juge Wilson, s'étant fait remarquer, comme avocat éminent, dans plusieurs causes importantes...

Bien des membres du Barreau, qui avaient tenu à le féliciter personnellement, lui ont rendu visite pendant les journées d'hier et de samedi.

L'OUVRIER AVAIT CAUSE SON ACCIDENT

L'accident était dû à l'ouvrier ou à un cas fortuit, dit le juge

ACTION RENVOYEE

Un ouvrier, victime d'un accident à l'emploi de son patron, qui réclamait des dommages pour cet accident, a eu son action déboutée en Cour Supérieure, parce que, au terme du jugement, l'accident était dû à la propre faute du demandeur...

L'action avait été intentée en vertu du droit commun, le salaire de l'ouvrier ne tombant pas sous les prévisions de la loi des accidents du travail, parce que trop élevé...

Les parties en cause étaient Samuel Shulman vs Canadian Car and Foundry Company, Limited. L'accident qui faisait la base de la réclamation avait eu lieu le 24 septembre 1921. Shulman, qui travaillait comme mécanicien pour la défenderesse, était dans une échelle à faire certaines réparations. L'échelle glissa et Shulman, pendant l'équilibre, tomba et se brisa la cheville d'un pied. De là la réclamation...

Comme nous le faisons remarquer plus haut, l'action avait été intentée en vertu du droit commun et non en vertu de la loi des accidents du travail, le salaire annuel du demandeur ne permettant pas de recourir à cette dernière...

L'honorable juge Mercier, qui avait présidé l'instruction de la cause, a maintenu que la défenderesse avait réussi à repousser toute présomption de faute pouvant résulter de l'article 1054 C. C.

Le juge s'est déclaré d'opinion que l'accident avait dû intervenir soit à la suite d'un faux mouvement du demandeur ou encore par cas fortuit. Le demandeur n'a pas établi ses allégations, a-t-il dit, et il a été débouté de son action avec dépens.

LES HERITIERS DEVONT PAYER CES SOINS

Un jugement rendu par l'honorable juge Martineau, hier, met fin à une cause dans laquelle le Dr Alfred Marcell poursuivait les héritiers à la succession d'Alfred Deneault, pour soins dus par ce dernier. La réclamation du Dr Marcell était de \$1,043. Les héritiers refusaient de payer et prétendaient en outre, que le montant de la réclamation était exagéré. Le compte présenté par le Dr Marcell couvrait une période allant du 15 janvier au 15 mars. Le Dr Marcell disait avoir soigné le patient pendant tout ce temps...

LE MEDECIN N'ETAIT PAS RESPONSABLE DU DOMMAGE

La Cour Supérieure vient de rendre un jugement d'une extrême importance relativement aux soins donnés par les médecins à leurs patients. Il ressort de ce jugement que les médecins ne peuvent être tenus responsables des dommages infligés à leurs patients, en les traitant par les rayons X, s'il n'y a pas eu négligence de leur part...

Par cette décision, la Cour Supérieure confirme un jugement de la Cour d'Appel renversant le jugement de la Cour Supérieure, qui condamnait le Dr Georges Dupont à payer à Charles St-Martin la somme de \$3,000. Les juges Duff et Brodeur se sont déclarés dissidents cependant.

St-Martin se plaignait de brûlures qu'il disait avoir subies au cours d'un traitement par les rayons X que lui avait donné le défendeur. La Cour a maintenu qu'il n'y avait aucune preuve de négligence et que, de plus, il était établi que le médecin était un praticien habile et avait exercé beaucoup de diligence en traitant le patient...

Il incombait au demandeur de prouver que le médecin avait fait preuve de négligence. COUR SUPERIEURE DIVISION DE PRATIQUE 26 décembre 1922. Président: Hon. Juge Lane. Jugements rendus dans les causes suivantes: Dame A. Laurzon vs L. Richer. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de biens;

John Nesbitt vs Canadian Vickers limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$266.95. Dame Marie-Louise Millaire, requérante. Requête pour autorisation à signer acte; accordé. Canadian General Electric Co. limitée, vs J. A. H. Hébert. Motion de la demanderesse pour régler Nisi; accordé, rapportable le 10 janvier prochain. H. P. Labelle Co. limitée vs Joseph Eisenberg. Jugement pour \$225. Martin, juge. The Riviera Realty Co. limitée vs D. W. Clark. Jugement pour \$140. Martin, juge. Prudential Trust Co. limitée vs William Arthur Kinter. Jugement pour \$190. Martin, juge. J. A. Forest vs J. Birtwhistle et F. Savoie et al., T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. Martin, juge. O. Lussier vs J. Young. Jugement pour \$425. Ducloux, juge. National Breweries limitée vs I. Hecht. Jugement pour \$214.70. Ducloux, juge. N. Chamberland vs S. Sainhany. Jugement pour \$330. Martin, juge. J. A. Vaillancourt limitée vs H. Paré et M. Aaron, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. Martin, juge. Hector Dufort vs Gerald Griffith. Jugement pour \$340. Martin, juge. Perfect Clothing, Limited, requérante. Requête pour mise en liquidation; accordé, N. Grobstein nommé liquidateur provisoire, avis ordinaires. Dans la même cause, requête pour continuer les affaires; accordé. M. Gilek vs White Star Dominion Line. Motion du demandeur pour amender; accordée en part demandeur payant frais de motion. Huack Company Inc. vs L. P. Lazare Co., Limited. Exception dilatoire; accordée, \$500 de cautionnement, une semaine de délai, dépens à suivre. Dame Dora Giroux vs Lucien Denegais. Requête de la demanderesse pour pension, garde des enfants et provision de frais; accordée quant à la pension et garde des enfants à la mère, pension de \$7.50 par semaine, payable d'avance, à partir de ce jour, au domicile de la demanderesse, dépens réservés. The Eagis Lumber Co., Limited vs British Canadian Insurance Co. Motion de la demanderesse pour retirer dépôt de \$1800; accordée. Adolphe Bélanger vs Eugène Desmarais. Requête du demandeur pour possession d'une automobile; accordée en part demandeur fournissant cautionnement de \$500 sous 8 jours de délai, dépens réservés. Théophile Deschamps vs Ulric Boileau limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre. Joseph Cinq-Mars vs The Modern Heating and Engineering Co. Limited. Jugement pour \$208. Martin, juge. H. Legault vs E. Chevrier. Exception dilatoire; accordée, cautionnement de \$500, sauf à parfaire s'il y a un procès par jury, un mois de délai, dépens à suivre. Charles Hunt vs E. M. Stearns. Motion du défendeur pour le renvoi de l'action faute de cautionnement; accordée, avec dépens. François Côté vs Paul E. Borgeon. Requête pour injonction interlocutoire; accordée, cautionnement de \$2000. Dame Annabella McNab vs C. P. Ry. Co. Motion de la demanderesse pour jury anglais et fixer jour du procès; accordée quant à un jury anglais, et référée au juge-en-chef pour dates, dépens à suivre. Harry Bierack vs J. Pollock. Jugement pour \$103. Martin, juge. Legare Auto and Supply Co. limitée vs F. Perrault et al. Jugement pour \$605.80. Martin, juge. Samuel A. Shulman, requérant, et The Sterling Hat and Cap Co. limitée, intimés. Requête pour la mise en liquidation; accordée, Adolph Stark nommé liquidateur provisoire, avis ordinaires. Emile Marizal vs J. Henry Rougeau.

OLD CHUM LE TABAC À FUMER dont "la vente surpasse celle de toute autre marque en Canada" "SA QUALITÉ SUPÉRIEURE EN EST LA RAISON" Paquets de 15¢ & 25¢ Aussi en boîtes métalliques d'une 1/2 lb.

VOYAGEURS DE COMMERCE Province de Québec La BRASSERIE FRONTENAC LIMITEE a le plaisir de vous inviter à l'occasion de la soirée sportive donnée en l'honneur des voyageurs de la "Dominion Travellers Association", aux salles de la Compagnie, mercredi le 27 courant, à 8.30 heures p.m. IMPORTANT Votre certificat de l'année 1922-23 vous servira de carte d'admission. PERSONNE NE SERA ADMIS SANS CE CERTIFICAT La Brasserie Frontenac Limitée MONTREAL

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DES PRESSES AFRICAINE DU CANADA, Limited, dont M. J. B. F. est le propriétaire et directeur, au bureau No. 72, rue Saint-Jacques.

LE BROMPTON TOUCHE A 40

LE GROUPE DES PAPIERS EN HAUSSE - TENDANCE GENERALE A LA HAUSSE. - OGGILVIE GRIMPE DE 3 POINTS, LE CAR DE PRIORITE AVANCE DE 21-2 POINTS.

La séance d'hier en Bourse locale a été fort intéressante pour le rendement d'un cours de trois jours. L'effort des spéculateurs s'est surtout concentré sur le Brompton et le groupe des papiers. Sauf le Brompton, la séance a été active. Les ventes de la journée se chiffrent à 12,087 parts, dont 9,014 à la séance de l'avant-midi et 3,073 à la séance de l'après-midi.

Le Brompton a été de beaucoup le titre le plus actif de toute la liste, avec un déplacement de plus de quatre mille parts. Les cours de ce stock ont été améliorés de 11-2 point à 39 1/2, après avoir touché à 40, à la séance de l'avant-midi. Abitibi vient en seconde place sous le rapport de l'activité. Le cours de ce stock s'est haussé à 70, clôturant sans changement à 69 3/4. Le Smith s'est raffermi d'un point à 80. Le Laurentide s'est hissé de 1-4 point à 95 1/4. Le Price Bros. était plus ferme d'un demi-point à 47. L'action commune du Spanish a avancé de 1-4 point à 98 1/4; le titre de priorité était plus ferme de 3-8 point à 106 7/8. Le Wagyanak a grimpé de 1-2 point à 22 1/2, après avoir touché à 23. Le Car de priorité a grimpé de 2-2 points à 69, tandis que l'action commune était plus ferme de 1-4 point à 31. Le Lake of the Woods s'est amélioré d'un point à 176. Le Brewery est aussi allé un gain de 1-4 point à 48. Le Smelters était plus ferme d'un demi-point à 25 3/4. Le Steel of Canada a avancé de 1-4 point à 66 1/4. Le Tuckett a flechi d'un point à 64.

Le groupe des utilités publiques a peu varié. Le Twin City était plus ferme d'un demi-point à 60 1/2. Le Brazilian a avancé de 1-4 point à 45. Le Power a clôturé sans changement à 103 3/4, après avoir touché à 104.

Table with 2 columns: Ticker symbols and their corresponding values. Includes Abitibi, Asbestos, Bell Tel, etc.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Table listing various stock transactions and their values during the midday session.

FERMETE DES COURS A WALL STREET

LE STUDEBAKER A ETABLI UN NOUVEAU SOMMET A 140 7/8. - BALDWIN ETABLI AUSSI UN NOUVEAU SOMMET. - FISHER BODY DEGRINGOLE DE 101-1 POINTS.

New-York, 26. - Les cours allaient voir une tendance ferme à la première séance de la dernière semaine de l'année. Il n'y avait pas beaucoup de nouvelles de l'extérieur pour expliquer la hausse. Les spéculateurs sont très optimistes pour l'année prochaine.

Le Studobaker a été fort en vue, établissant un nouveau sommet pour l'année à 140 7/8; mais le cours de ce stock a flechi d'un point sous la poussée de la réalisation, clôturant en hausse de 3-1/8 points. Les acheteurs du Studobaker et de autres moteurs antistudebaker ont augmenté des ventes en 1932.

Ford et Packard ont touché à de nouveaux sommets pour l'année. D'un autre côté, Marine de priorité a touché à un nouveau minimum pour l'année à 43 1/4.

Baldwin était fort en demande. Le cours de ce stock s'est hissé à 136 3/4, un nouveau sommet pour le mouvement, mais a réagi à 134 7/8 sous la pression de la liquidation. Otis Elevator a dégringolé de deux points devant le dément officiel de la recapitalisation de la compagnie.

Les titres du groupe des sucres étaient vigoureux en dépit de la réduction du prix du sucre raffiné. American Sugar et American Beet Sugar ont bénéficié de gains de 2-7/8 points chacun. Au groupe des pétroliers, Pacific Oil, Phillips Petroleum, Standard Oil of California, Cordell et Producers and Refiners ont bénéficié de gains de 1 à 3 points. Cependant, California Petroleum a dégringolé de près de trois points.

Le prêt à vue a ouvert à 4-1/2 pour cent, puis s'est hissé à 5 pour cent et finalement à 5-1/2 pour cent. Il n'y a pas de changements pour les fonds à échéance.

Les ventes de la journée se chiffrent à 988,000 parts. Le marché des obligations a été tranquille et irrégulier. Les pertes dépassaient en nombre les gains. Cependant il y avait une bonne demande pour les titres du gouvernement.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 2 columns: Ticker symbols and their corresponding values for the New York Stock Exchange.

PEU D'ACTIVITE A TORONTO

LE BARCELONA EST PLUS FERME D'UNE FRACTION. - L'ACTION COMMUNE DU SPANISH GRIMPE DE 61-3 POINTS A 98 1-2.

Toronto, 26. - La séance d'aujourd'hui à la Bourse de Toronto a été peu active. Cependant, les cours se sont bien comportés et les gains ont dépassé en nombre les pertes.

Le Barcelona s'est placé au premier rang sous le rapport de l'activité. Le cours de ce stock, après avoir touché à 15, a clôturé à 14 3/4, un gain de 1-8 de point. Le Brazilian a reculé d'une fraction à 45. Le Quebec Railway a grimpé de 3-1/2 points à 26. Le Winnipeg Railway était plus ferme d'un demi-point à 33 1/2. Le Twin City, sur une vente de 5 parts, a flechi d'un demi-point à 60. Le C.P.R. a grimpé de trois points à 147.

Parmi les autres titres qui ont clôturé en hausse, mentionnons Bell Telephone, 11-2 point. Canners de priorité 13-4 point. Goodyear Tire de priorité, 1 point. Pacific Burt, 3 points. Rogers de priorité, 2 points. Le groupe de papiers a été vigoureux. Le gain le plus considérable a été enregistré par l'action commune du Spanish, qui s'est hissée de 61-2 points à 98 1-2. Abitibi s'est amélioré de 3-4 point à 69 3/4. Le Brompton a clôturé en hausse de 1-7-8 point à 39 3/4.

Le groupe des valeurs minières était ferme. Les pétroliers ont été irréguliers. Parmi les titres des banques, les gains et les pertes étaient à peu près en nombre égal. Les titres du gouvernement étaient vigoureux. Les ventes de la journée se chiffrent à 2,207 parts, pour les actions de la liste régulière; à 2,220 pour les hors-liste; et à 221,750 pour les titres du gouvernement.

Table with 2 columns: Ticker symbols and their corresponding values for Toronto stocks.

Les titres du groupe des sucres étaient vigoureux en dépit de la réduction du prix du sucre raffiné. American Sugar et American Beet Sugar ont bénéficié de gains de 2-7/8 points chacun. Au groupe des pétroliers, Pacific Oil, Phillips Petroleum, Standard Oil of California, Cordell et Producers and Refiners ont bénéficié de gains de 1 à 3 points. Cependant, California Petroleum a dégringolé de près de trois points.

BOURSE DE NEW-YORK

Table with 2 columns: Ticker symbols and their corresponding values for the New York Stock Exchange.

LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

VINGT-SEPT VENTES ENREGISTREES DONT 14 DE PLUS DE 50,000 - LA LISTE COMPLETE DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES.

Vingt-sept ventes ont été enregistrées d'après le Bureau des Transactions Immobilières. Les ventes de plus de 50,000 \$ sont les suivantes:

QUARTIER ST-ANTOINE: Rue Ste-Catherine Ouest, Nos 545, 546, 547, partie 1012, 1013, 1014, terrain 26 4 x 129 pieds. The Williams Davis Co. Ltd. vend à M. Martin Lier-Motet \$148,500.70 - H. M. Marler, N.P. - 1932.

QUARTIER LAURIER: Rue Jeanne-Mance, Nos 1918 à 1922, lot 1528, 1529, terrain 25 x 100 pieds. A. Charles Dubouche et al vend à Harry Rubin \$17,500 - C. A. Terras, N.P. - 1932.

QUARTIER ST-MARIE: Rue Lafontaine, Nos 1104 à 1111, lots 504-1 à 504-7, terrain 50 x 100 pieds. J. Arthur Rouin vend à Ovide Bolvin \$17,900 - H. M. Marler, N.P. - 1932.

QUARTIER ST-ETIENNE: Rue Gardier, Nos 338 à 342, lot 329-54, terrain 25 x 91 pieds. Walter Pierre vend à J. Edmond Bourassa \$3,000 - H. M. Marler, N.P. - 1932.

QUARTIER DELORIMIER: Rue Delorimier, Nos 1232, lot 152-153, terrain 25 x 100 pieds. Lavoie vend à Adolphe Maran \$13,250 - J. A. Lalancette, N.P. - 1932.

QUARTIER ST-LOUIS: Rue St-Jacques, Nos 282 à 286, terrain 25 x 100 pieds. J. L. Gagnard vend à J. L. Gagnard, N.P. - 1932.

NOTRE-DAME-DE-GRAVE: Rue Notre-Dame, Nos 173, partie 8. E. 1528, terrain 25 x 100 pieds. La Succession W. A. M. Matley vend à Rodrick McKenzie \$10,500 - E. W. H. Phillips, N.P. - 1932.

QUARTIER ST-JACQUES: Rue St-Jacques, Nos 267-283, 550, terrain 25 x 100 pieds. M. Alice Booth vend à J. M. Gagnard \$10,000 et autres bonnes considérations - R. H. Beaudry, N.P. - 1932.

CITE DE VERDUN: Avenue Verdun, Nos 1042 à 1048, lot 241-246, terrain 25 x 100 pieds. Porrier vend à Dame Armados Valley \$3,500 - J. R. F. Beaudry, N.P. - 1932.

QUARTIER MERCIER: Rue Ville-Marie, Nos 384 à 390, lot 5-14, terrain 25 x 100 pieds. Joseph Archambault vend à Mlle A. Lucie Girard \$7,000 - J. H. Olivier, N.P. - 1932.

QUARTIER BORDEAUX: Avenue des Beiges, Nos 2825 à 2829, lot 2630-822, terrain 25 x 137 pieds. Alexandre Larocque vend à Dame Marie Larocque \$7,500 - F. Mackay, N.P. - 1932.

PERMIS DE BATIR: Université de Montréal, rue Saint-Denis, quartier St-Jacques, réparations à l'intérieur, \$30,000.

BOURSE DE MONTREAL: Ventes de l'avant-midi: Argent au 100 jours, 50 à 12 1/2. Argent au 120 jours, 50 à 12 1/2. Argent au 180 jours, 50 à 12 1/2.

LE MARCHE DES BESTIAUX: Abattoirs de Montréal, 26 - Les animaux à vendre sur les marchés ce matin se chiffrent à 892 bêtes à cornes, 936 moutons et agneaux, 1079 porcs et 160 veaux. Des bêtes à cornes offertes 560 avaient été laissées sur le marché la semaine dernière et les ventes d'aujourd'hui ont été très lentes.

LES ARRIVAGES

Le tableau suivant indique les arrivages à Montréal des produits de la ferme pour hier et mardi de la semaine dernière. Les chiffres qui suivent le nom des produits indiquent le nombre de colis reçus.

Table with 2 columns: Product names and their corresponding quantities in boxes.

CHANGES ETRANGERS

Wall Street, 26 - Vu la fermeture du marché de Londres, le marché des changes a été tranquille. Il n'y a pas de changements importants dans les cours. L'escompte sur le dollar canadien était de 7-8 de 1 pour cent.

Voici le tableau des devises étrangères, fourni par la maison Jenks, Gwynne & Co.

Table with 2 columns: Currency names and their corresponding exchange rates.

MARCHÉ DU COTON

New-York, 26 - Les futurs ont été soutenus.

Table with 2 columns: Cotton futures contracts and their corresponding prices.

FELICITATIONS A M. WM. PATTERSON

A une assemblée du bureau des directeurs du Club Libéral Saint-Laurent-Saint-Georges qui a eu lieu dernièrement, il a été proposé par Lionel Coviensky, secrétaire honoraire, et secondé par Otto Zemp, Jr., qu'une lettre de félicitations soit envoyée à M. William Patterson, C.R., pour sa nomination au poste de procureur-général pour le district de Montréal. M. Patterson était, auparavant, trésorier du Club Libéral Saint-Laurent-Saint-Georges.

M. ET MADAME GEORGES MARCIL

M. et Mme Georges Marcil célèbrent intimement aujourd'hui le 25e anniversaire de leur mariage. Nos félicitations.

LE MARCHE ALIMENTAIRE

Chicago, 26. - Le marché alimentaire a clôturé en hausse de 7 à 20 cents. Les cours se sont raffermis sous l'influence de la hausse du marché des porcs vivants.

LA CIRCULATION EN ALLEMAGNE

Berlin, 24 - Le rapport de la Reichsbank, pour la semaine terminée le 15 décembre, indique une augmentation de 125,000,000 de marks dans la circulation. Le total de la circulation est maintenant de 970,202,000,000.

BOURSE DE MONTREAL

Table with 2 columns: Ticker symbols and their corresponding values for the Montreal Stock Exchange.

Offre Dem. Abitibi P and P... 99 99 1/2. Asbestos Corp... 66 66 1/2. Bell Tel... 112 112 1/2. Canadian Pacific... 112 112 1/2. Can Con... 44 44 1/2. Can Exp... 22 22 1/2. Can Gen... 88 88 1/2. Can Ind... 44 44 1/2. Can Loco... 88 88 1/2. Can Min... 22 22 1/2. Can P... 44 44 1/2. Can S... 44 44 1/2. Can T... 44 44 1/2. Can W... 44 44 1/2. Can Y... 44 44 1/2. Can Z... 44 44 1/2. Can AA... 44 44 1/2. Can AB... 44 44 1/2. Can AC... 44 44 1/2. Can AD... 44 44 1/2. Can AE... 44 44 1/2. Can AF... 44 44 1/2. Can AG... 44 44 1/2. Can AH... 44 44 1/2. Can AI... 44 44 1/2. Can AJ... 44 44 1/2. Can AK... 44 44 1/2. Can AL... 44 44 1/2. Can AM... 44 44 1/2. Can AN... 44 44 1/2. Can AO... 44 44 1/2. Can AP... 44 44 1/2. Can AQ... 44 44 1/2. Can AR... 44 44 1/2. Can AS... 44 44 1/2. Can AT... 44 44 1/2. Can AU... 44 44 1/2. Can AV... 44 44 1/2. Can AW... 44 44 1/2. Can AX... 44 44 1/2. Can AY... 44 44 1/2. Can AZ... 44 44 1/2. Can BA... 44 44 1/2. Can BB... 44 44 1/2. Can BC... 44 44 1/2. Can BD... 44 44 1/2. Can BE... 44 44 1/2. Can BF... 44 44 1/2. Can BG... 44 44 1/2. Can BH... 44 44 1/2. Can BI... 44 44 1/2. Can BJ... 44 44 1/2. Can BK... 44 44 1/2. Can BL... 44 44 1/2. Can BM... 44 44 1/2. Can BN... 44 44 1/2. Can BO... 44 44 1/2. Can BP... 44 44 1/2. Can BQ... 44 44 1/2. Can BR... 44 44 1/2. Can BS... 44 44 1/2. Can BT... 44 44 1/2. Can BU... 44 44 1/2. Can BV... 44 44 1/2. Can BW... 44 44 1/2. Can BX... 44 44 1/2. Can BY... 44 44 1/2. Can BZ... 44 44 1/2. Can CA... 44 44 1/2. Can CB... 44 44 1/2. Can CC... 44 44 1/2. Can CD... 44 44 1/2. Can CE... 44 44 1/2. Can CF... 44 44 1/2. Can CG... 44 44 1/2. Can CH... 44 44 1/2. Can CI... 44 44 1/2. Can CJ... 44 44 1/2. Can CK... 44 44 1/2. Can CL... 44 44 1/2. Can CM... 44 44 1/2. Can CN... 44 44 1/2. Can CO... 44 44 1/2. Can CP... 44 44 1/2. Can CQ... 44 44 1/2. Can CR... 44 44 1/2. Can CS... 44 44 1/2. Can CT... 44 44 1/2. Can CU... 44 44 1/2. Can CV... 44 44 1/2. Can CW... 44 44 1/2. Can CX... 44 44 1/2. Can CY... 44 44 1/2. Can CZ... 44 44 1/2. Can DA... 44 44 1/2. Can DB... 44 44 1/2. Can DC... 44 44 1/2. Can DD... 44 44 1/2. Can DE... 44 44 1/2. Can DF... 44 44 1/2. Can DG... 44 44 1/2. Can DH... 44 44 1/2. Can DI... 44 44 1/2. Can DJ... 44 44 1/2. Can DK... 44 44 1/2. Can DL... 44 44 1/2. Can DM... 44 44 1/2. Can DN... 44 44 1/2. Can DO... 44 44 1/2. Can DP... 44 44 1/2. Can DQ... 44 44 1/2. Can DR... 44 44 1/2. Can DS... 44 44 1/2. Can DT... 44 44 1/2. Can DU... 44 44 1/2. Can DV... 44 44 1/2. Can DW... 44 44 1/2. Can DX... 44 44 1/2. Can DY... 44 44 1/2. Can DZ... 44 44 1/2. Can EA... 44 44 1/2. Can EB... 44 44 1/2. Can EC... 44 44 1/2. Can ED... 44 44 1/2. Can EE... 44 44 1/2. Can EF... 44 44 1/2. Can EG... 44 44 1/2. Can EH... 44 44 1/2. Can EI... 44 44 1/2. Can EJ... 44 44 1/2. Can EK... 44 44 1/2. Can EL... 44 44 1/2. Can EM... 44 44 1/2. Can EN... 44 44 1/2. Can EO... 44 44 1/2. Can EP... 44 44 1/2. Can EQ... 44 44 1/2. Can ER... 44 44 1/2. Can ES... 44 44 1/2. Can ET... 44 44 1/2. Can EU... 44 44 1/2. Can EV... 44 44 1/2. Can EW... 44 44 1/2. Can EX... 44 44 1/2. Can EY... 44 44 1/2. Can EZ... 44 44 1/2. Can FA... 44 44 1/2. Can FB... 44 44 1/2. Can FC... 44 44 1/2. Can FD... 44 44 1/2. Can FE... 44 44 1/2. Can FF... 44 44 1/2. Can FG... 44 44 1/2. Can FH... 44 44 1/2. Can FI... 44 44 1/2. Can FJ... 44 44 1/2. Can FK... 44 44 1/2. Can FL... 44 44 1/2. Can FM... 44 44 1/2. Can FN... 44 44 1/2. Can FO... 44 44 1/2. Can FP... 44 44 1/2. Can FQ... 44 44 1/2. Can FR... 44 44 1/2. Can FS... 44 44 1/2. Can FT... 44 44 1/2. Can FU... 44 44 1/2. Can FV... 44 44 1/2. Can FW... 44 44 1/2. Can FX... 44 44 1/2. Can FY... 44 44 1/2. Can FZ... 44 44 1/2. Can GA... 44 44 1/2. Can GB... 44 44 1/2. Can GC... 44 44 1/2. Can GD... 44 44 1/2. Can GE... 44 44 1/2. Can GF... 44 44 1/2. Can GG... 44 44 1/2. Can GH... 44 44 1/2. Can GI... 44 44 1/2. Can GJ... 44 44 1/2. Can GK... 44 44 1/2. Can GL... 44 44 1/2. Can GM... 44 44 1/2. Can GN... 44 44 1/2. Can GO... 44 44 1/2. Can GP... 44 44 1/2. Can GQ... 44 44 1/2. Can GR... 44 44 1/2. Can GS... 44 44 1/2. Can GT... 44 44 1/2. Can GU... 44 44 1/2. Can GV... 44 44 1/2. Can GW... 44 44 1/2. Can GX... 44 44 1/2. Can GY... 44 44 1/2. Can GZ... 44 44 1/2. Can HA... 44 44 1/2. Can HB... 44 44 1/2. Can HC... 44 44 1/2. Can HD... 44 44 1/2. Can HE... 44 44 1/2. Can HF... 44 44 1/2. Can HG... 44 44 1/2. Can HH... 44 44 1/2. Can HI... 44 44 1/2. Can HJ... 44 44 1/2. Can HK... 44 44 1/2. Can HL... 44 44 1/2. Can HM... 44 44 1/2. Can HN... 44 44 1/2. Can HO... 44 44 1/2. Can HP... 44 44 1/2. Can HQ... 44 44 1/2. Can HR... 44 44 1/2. Can HS... 44 44 1/2. Can HT... 44 44 1/2. Can HU... 44 44 1/2. Can HV... 44 44 1/2. Can HW... 44 44 1/2. Can HX... 44 44 1/2. Can HY... 44 44 1/2. Can HZ... 44 44 1/2. Can IA... 44 44 1/2. Can IB... 44 44 1/2. Can IC... 44 44 1/2. Can ID... 44 44 1/2. Can IE... 44 44 1/2. Can IF... 44 44 1/2. Can IG... 44 44 1/2. Can IH... 44 44 1/2. Can II... 44 44 1/2. Can IJ... 44 44 1/2. Can IK... 44 44 1/2. Can IL... 44 44 1/2. Can IM... 44 44 1/2. Can IN... 44 44 1/2. Can IO... 44 44 1/2. Can IP... 44 44 1/2. Can IQ... 44 44 1/2. Can IR... 44 44 1/2. Can IS... 44 44 1/2. Can IT... 44 44 1/2. Can IU... 44 44 1/2. Can IV... 44 44 1/2. Can IW... 44 44 1/2. Can IX... 44 44 1/2. Can IY... 44 44 1/2. Can IZ... 44 44 1/2. Can JA... 44 44 1/2. Can JB... 44 44 1/2. Can JC... 44 44 1/2. Can JD... 44 44 1/2. Can JE... 44 44 1/2. Can JF... 44 44 1/2. Can JG... 44 44 1/2. Can JH... 44 44 1/2. Can JI... 44 44 1/2. Can JJ... 44 44 1/2. Can JK... 44 44 1/2. Can JL... 44 44 1/2. Can JM... 44 44 1/2. Can JN... 44 44 1/2. Can JO... 44 44 1/2. Can JP... 44 44 1/2. Can JQ... 44 44 1/2. Can JR... 44 44 1/2. Can JS... 44 44 1/2. Can JT... 44 44 1/2. Can JU... 44 44 1/2. Can JV... 44 44 1/2. Can JW... 44 44 1/2. Can JX... 44 44 1/2. Can JY... 44 44 1/2. Can JZ... 44 44 1/2. Can KA... 44 44 1/2. Can KB... 44 44 1/2. Can KC... 44 44 1/2. Can KD... 44 44 1/2. Can KE... 44 44 1/2. Can KF... 44 44 1/2. Can KG... 44 44 1/2. Can KH... 44 44 1/2. Can KI... 44 44 1/2. Can KJ... 44 44 1/2. Can KL... 44 44 1/2. Can KM... 44 44 1/2. Can KN... 44 44 1/2. Can KO... 44 44 1/2. Can KP... 44 44 1/2. Can KQ... 44 44 1/2. Can KR... 44 44 1/2. Can KS... 44 44 1/2. Can KT... 44 44 1/2. Can KU... 44 44 1/2. Can KV... 44 44 1/2. Can KW... 44 44 1/2. Can KX... 44 44 1/2. Can KY... 44 44 1/2. Can KZ... 44 44 1/2. Can LA... 44 44 1/2. Can LB... 44 44 1/2. Can LC... 44 44 1/2. Can LD... 44 44 1/2. Can LE... 44 44 1/2. Can LF... 44 44 1/2. Can LG... 44 44 1/2. Can LH... 44 44 1/2. Can LI... 44 44 1/2. Can LJ... 44 44 1/2. Can LK... 44 44 1/2. Can LL... 44 44 1/2. Can LM... 44 44 1/2. Can LN... 44 44 1/2. Can LO... 44 44 1/2. Can LP... 44 44 1/2. Can LQ... 44 44 1/2. Can LR... 44 44 1/2. Can LS... 44 44 1/2. Can LT... 44 44 1/2. Can LU... 44 44 1/2. Can LV... 44 44 1/2. Can LW... 44 44 1/2. Can LX... 44 44 1/2. Can LY... 44 44 1/2. Can LZ... 44 44 1/2. Can MA... 44 44 1/2. Can MB... 44 44 1/2. Can MC... 44 44 1/2. Can MD... 44 44 1/2. Can ME... 44 44 1/2. Can MF... 44 44 1/2. Can MG... 44 44 1/2. Can MH... 44 44 1/2. Can MI... 44 44 1/2. Can MJ... 44 44 1/2. Can MK... 44 44 1/2. Can ML... 44 44 1/2. Can MM... 44 44 1/2. Can MN... 44 44 1/2. Can MO... 44 44 1/2. Can MP... 44 44 1/2. Can MQ... 44 44 1/2. Can MR... 44 44 1/2. Can MS... 44 44 1/2. Can MT... 44 44 1/2. Can MU... 44 44 1/2. Can MV... 44 44 1/2. Can MW... 44 44 1/2. Can MX... 44 44 1/2. Can MY... 44 44 1/2. Can MZ... 44 44 1/2. Can NA... 44 44 1/2. Can NB... 44 44 1/2. Can NC... 44 44 1/2. Can ND... 44 44 1/2. Can NE... 44 44 1/2. Can NF... 44 44 1/2. Can NG... 44 44 1/2. Can NH... 44 44 1/2. Can NI... 44 44 1/2. Can NJ... 44 44 1/2. Can NK... 44 44 1/2. Can NL... 44 44 1/2. Can NM... 44 44 1/2. Can NN... 44 44 1/2. Can NO... 44 44 1/2. Can NP... 44 44 1/2. Can NQ... 44 44 1/2. Can NR... 44 44 1/2. Can NS... 44 44 1/2. Can NT... 44 44 1/2. Can NU... 44 44 1/2. Can NV... 44 44 1/2. Can NW... 44 44 1/2. Can NX... 44 44 1/2. Can NY... 44 44 1/2. Can NZ... 44 44 1/2. Can OA... 44 44 1/2. Can OB... 44 44 1/2. Can OC... 44 44 1/2. Can OD... 44 44 1/2. Can OE... 44 44 1/2. Can OF... 44 44 1/2. Can OG... 44 44 1/2. Can OH... 44 44 1/2. Can OI... 44 44 1/2. Can OJ... 44 44 1/2. Can OK... 44 44 1/2. Can OL... 44 44 1/2. Can OM... 44 44 1/2. Can ON... 44 44 1/2. Can OO... 44 44 1/2. Can OP... 44 44 1/2. Can OQ... 44 44 1/2. Can OR... 44 44 1/2. Can OS... 44 44 1/2. Can OT... 44 44 1/2. Can OU... 44 44 1/2. Can OV... 44 44 1/2. Can OW... 44 44 1/2. Can OX... 44 44 1/2. Can OY... 44 44 1/2. Can OZ... 44 44 1/2. Can PA... 44 44 1/2. Can PB... 44 44 1/2. Can PC... 44 44 1/2. Can PD... 44 44 1/2. Can PE... 44 44 1/2. Can PF... 44 44 1/2. Can PG... 44 44 1/2. Can PH... 44 44 1/2. Can PI... 44 44 1/2. Can PJ... 44 44 1/2. Can PK... 44 44 1/2. Can PL... 44 44 1/2. Can PM... 44 44 1/2. Can PN... 44 44 1/2. Can PO... 44 44 1/2. Can PP... 44 44 1/2. Can PQ... 44 44 1/2. Can PR... 44 44 1/2. Can PS... 44 44 1/2. Can PT... 44 44 1/2. Can PU... 44 44 1/2. Can PV... 44 44 1/2. Can PW... 44 44 1/2. Can PX... 44 44 1/2. Can PY... 44 44 1/2. Can PZ... 44 44 1/2. Can QA... 44 44 1/2. Can QB... 44 44 1/2. Can QC... 44 44 1/2. Can QD... 44 44 1/2. Can QE... 44 44 1/2. Can QF... 44 44 1/2. Can QG... 44 44 1/2. Can QH... 44 44 1/2. Can QI... 44 44 1/2. Can QJ... 44 44 1/2. Can QK... 44 44 1/2. Can QL... 44 44 1/2. Can QM... 44 44 1/2. Can QN... 44 44 1/2. Can QO... 44 44 1/2. Can QP... 44 44 1/2. Can QQ... 44 44 1/2. Can QR... 44 44 1/2. Can QS... 44 44 1/2. Can QT... 44 44 1/2. Can QU... 44 44 1/2. Can QV... 44 44 1/2. Can QW... 44 44 1/2. Can QX... 44 44 1/2. Can QY... 44

UNE VIOLENTE TEMPETE SUR L'ATLANTIQUE

Les navires arrivés à New-York aujourd'hui ont tous subi des avaries

RETARDS

Cinq grands transatlantiques sont en retard de plusieurs jours

New-York, 26. — Portant tous des traces de la tempête qui sévit sur l'Atlantique, quatorze navires ont passé en quarantaine de bonne heure, ce matin, jusqu'à la fin de cet après-midi.

Les gigantesques transatlantiques "Caronia" s'est arrêté à Halifax parce qu'il ne pouvait plus tenir la mer.

Le "Lousgarn" déchaîné sur la mer depuis trois jours semble s'être concentré à mille milles des côtes européennes.

Les marins ont raconté que c'était à cette distance qu'ils entraient dans la zone de la tempête et ont ajouté qu'ils y demeurèrent jusqu'à 50 milles des côtes américaines.

Tous les vaisseaux qui sont arrivés en quarantaine, aujourd'hui, sont des vaisseaux-marchands.

Entre eux avaient une partie de leurs ponts avariés par la tempête, et leurs canots de sauvetage brisés.

Les panneaux des écoutes de quelques-uns même étaient disparus.

Bien que quatorze navires soient arrivés en quarantaine, il semble en manquer quelques-uns.

Cinq vaisseaux sont en retard et parmi eux se trouve le "Savoie".

Celui-ci a annoncé qu'il arriverait jeudi, alors qu'on est en attendant sa nouvelle.

Les messages télégraphiques ont apporté les détails causés par la tempête sur le côté européen.

Falmouth, annonce que trois navires sont arrivés dans le port avec leurs machines hors d'état et qu'un autre a dû arriver à Saint-Vincent parce que ses machines ne fonctionnaient plus.

Le vapeur belge "Londonier", en route pour Norfolk, Virginie, a dû s'arrêter à Queenstown pour y être réparé.

En annonce d'Halifax que le vaisseau marchand norvégien "Lorentz W. Hansen" parti de Swansea, le 14 décembre, avec un cargaison de charbon, a été obligé de retourner à Liverpool, faisant eau et privé de son pont emporté par les vagues.

Maux de tête dus à de légers Rhumes affectés à l'air et à la mer.

Vers l'est, le service du Pacifique Canadien offre quatre trains les jours de semaine et deux le dimanche.

Les trains du jour comportent des wagons de première et seconde classes, ainsi que des wagons-restaurant et salon.

Les trains de nuit, en plus des wagons de première et seconde classes et des wagons-lits ordinaires, ont les populaires wagons à compartiments.

Pour les hommes d'affaires et les touristes qui préfèrent le voyage de nuit comme une épargne de temps et pour la solitude supplémentaire, les compartiments sont spécialement recommandables pour la commodité et le confort qu'ils ajoutent au voyage.

On peut obtenir des billets et réserver des lits en s'adressant au bureau des billets de ville, 141-145, rue St-Jacques, Main 8125, ou aux gares Windsor, Viger, Westmount et Mile-End.

224-1-g

PACIFIQUE CANADIEN Montréal-Toronto

La compagnie du Pacifique Canadien donne un service de trains ininterrompu entre Montréal et Toronto, gares Union et rue Yonge.

L'horaire est le suivant :

Montréal et Toronto (gare rue Yonge) Vers l'Ouest

Départ de Montréal, gare Windsor: 10.30 p.m., tous les jours, sauf le samedi; arrivée à Toronto à 8.00 a.m.

(Ce train se rend directement à Hamilton, Ont., arrivant à la gare de la rue Hunter à 9.55 a.m.)

Vers l'Est

Départ de Toronto, gare de la rue Yonge, à 9.45 p.m., tous les jours, sauf le samedi; arrivée à Montréal à 7.20 a.m.

(Ce train part de Hamilton, Ont., gare de la rue Hunter, à 8.00 p.m.)

Montréal et Toronto (gare Union) Vers l'Ouest

Départ de Montréal, gare Windsor: 9.15 a.m., tous les jours (The Canadian); arrivée à Toronto à 6.10 p.m.

10.00 p.m., tous les jours; arrivée à Toronto à 7.30 a.m. (11.45 p.m., le samedi seulement; arrivée à Toronto à 9.00 a.m.)

Vers l'Est

Départ de Toronto, gare Union: 8.50 a.m., tous les jours (The Canadian); arrivée à Montréal à 6.40 p.m.

10.50 p.m., tous les jours; arrivée à Montréal à 8.00 a.m.; 12.30 a.m., dimanche seulement; arrivée à Montréal à 9.40 a.m.)

Bureaux des billets à Montréal: 141-145 rue St-Jacques, tél. Main 8125, ou aux gares Windsor, Viger, Westmount, Montréal-Ouest et Mile-End.

224-1-g

PACIFIQUE CANADIEN Service de trains pour le Jour de l'An

Les modifications temporaires suivantes seront faites dans le service des trains voyageurs, pour accommoder le public voyageur dans le temps des fêtes:

Dans les Laurentides

Dimanche, 31 décembre, le train 439 quittant Montréal, gare Viger, à 9.00 a.m., pour Labelle, circulera sur l'horaire du train 437.

Lundi, 1er janvier, un train spécial partira de Labelle, circulant sur l'horaire du train régulier No 460 jusqu'à Ste-Agathe, et de là, sur l'horaire du No 458, jusqu'à Montréal, mais n'arrivera pas à la jonction Montfort, ni à Rosemere, Bordeaux et gares intermédiaires.

Arrêts additionnels

Lundi, 1er janvier, le train 855, dû à Montréal, gare Viger, à 9.40, arrêtera à Laval-des-Rapides à 9.10 p.m. et à Bordeaux à 9.12 p.m.

Wagons-salons

Vendredi, 29 décembre, un wagon-salon sera attaché au train No 457, quittant Montréal, P. V., à 4.00 p.m., arrivant à Ste-Agathe à 6.50 p.m. et à Labelle à 8.35 p.m.

Samedi, 30 décembre, un wagon-salon sera attaché au train No 445, quittant Montréal, P. V., à 1.16 p.m., arrivant à Ste-Agathe à 4.00 p.m.

Dimanche, 31 décembre, le wagon-salon sera rattaché au train No 458, quittant Ste-Agathe à 6.50 p.m., arrivant à Montréal, P. V., à 9.30 p.m.

Lundi, 1er janvier, un wagon-salon sera attaché au train 452, quittant Ste-Agathe à 4.00 p.m., arrivant à Montréal, P. V., à 6.40 p.m.

Lundi, 1er janvier, un wagon-salon sera attaché au train spécial quittant Labelle à 4.55 p.m., Ste-Agathe à 6.50 p.m., arrivant à Montréal, P. V., à 9.30 p.m.

Montréal-Ottawa

Samedi, 30 décembre, le train No 509 sera divisé en deux parties: la première, comprenant wagon-salon et restaurant, quittera à 4.00 p.m. et fera le trajet en 3 heures, n'arrêtant qu'à Westmount, Montréal-Ouest, Ste-Anne, Vaudreuil et Vankeek Hill, arrivant à Ottawa à 7.00 p.m.

L'autre partie, comprenant des voitures ordinaires et le wagon-salon régulier, quittera Montréal, G. W., à 4.05 p.m., faisant tous les arrêts réguliers du train No 509, arrivant à Ottawa à 7.30 p.m.

Pointe-Fortune

Lundi, 1er janvier, un train spécial arrêtera à toutes les gares, quittera Pointe-Fortune à 7.45 p.m., suivant l'horaire du No 520, arrivant à Montréal, G. W., à 9.45 p.m.

224-1-g

COMMISSION DES LIQUEURS DE QUEBEC

Avis aux aspirants détenteurs de permis

Les personnes qui désirent obtenir un permis pour l'année 1923-24, sont priées de se rappeler que la Commission cessera au 30 décembre de recevoir ces requêtes. Que les intéressés en prennent bonne note et présentent leur demande pas plus tard que le 30 décembre.

La Commission des Liqueurs de Québec

224-1-g

TEL. PLATEAU 4756

AMERICAN AUTO TOP

Fabricants de Capotes et Couvertures de sièges d'automobiles. Aussi rembourrages d'automobiles de tous genres et réparations générales.

134, RUE BLEURY, MONTREAL.

173-CA-10-6

Montréal-Sherbrooke

Un wagon-salon sera attaché au train No 204, quittant Montréal, G. W., à 4.10 p.m., arrivant à Sherbrooke à 7.40 p.m., le samedi, 30 décembre.

Lundi, 1er janvier, un train spécial avec wagon-salon quittera Sherbrooke à 4.50 p.m., pour arriver à Montréal, G. W., à 9.30 p.m., passant par Knowlton et Enlaurgas. Ce train circulera de Sherbrooke à Foster sur l'horaire du train du dimanche No 205, qui quitte Knowlton à 6.25 p.m., Cowansville à 7.09 p.m., Farnham à 7.45 p.m., passant à toutes les gares 45 minutes plus tard que le train du dimanche 205, arrivant à Montréal à 9.20 p.m.

Ce train arrêtera à toutes les gares. Pour l'heure, aux gares locales non mentionnées, consulter les agents et pancartes placées dans les salles d'attente des gares et autres endroits publics.

224-1-g

TRISTES EFFETS DE LA PROHIBITION

Plusieurs empoisonnements dus aux boissons frelatées

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 26 — Bien que les partisans de la prohibition déclarent que Noël à New-York a été un des plus "sécés" dans l'histoire, huit personnes sont mortes, aujourd'hui, pour avoir bu des boissons empoisonnées.

De ces huit personnes, deux sont des femmes. On a arrêté une femme de Brooklyn qui a vendu le whisky qui a causé la mort d'une des deux femmes.

Plus de vingt autres personnes ont été transportées dans les hôpitaux.

Boston, 26 — Une personne est morte et plus de trente autres sont dans les hôpitaux pour avoir bu des boissons vendues le jour de Noël. William Brady est mort à l'hôpital après avoir été emporté sans connaissance de sa demeure. La police essaie de trouver les vendeurs de ces liqueurs frelatées.

Les dernières nouvelles annoncent que les personnes transportées aux hôpitaux sont plus de soixante. Les décès enregistrés sont maintenant au nombre de deux. On considère que dix-huit des malades sont dans un état précaire.

Détroit, 26 — Les boissons empoisonnées ont tué une personne, ici, à Noël, et ont rendu malades une vingtaine d'autres. De samedi soir à ce matin, les hôpitaux ont reçu 23 personnes empoisonnées par ces boissons frelatées. Quatre de ces personnes ont pu retourner chez elles, mais on rapporte que l'état de santé des autres est très précaire.

LA FETE DE NOEL A L'UNION BELGE

Des deux heures lundi après-midi, jour de Noël, la salle de l'Union Belge retentissait des cris joyeux d'une foule d'enfants, attendant avec impatience le lever du rideau dérobant à leurs yeux avides l'arbre de Noël arborant les nombreux cadeaux qui leur étaient destinés.

Au signal donné par le professeur J. J. Goulet, vice-président de la Société des ridens se mirent à applaudir les petits et des grands. Le professeur Goulet sût faire cesser les cris d'admiration des petits, on aurait cru la tâche difficile, mais non au contraire, les artistes en herbe furent écoutés avec une grande attention, pas le moindre chuchotement pas un bruit, sauf les applaudissements, qui ne furent pas ménagés.

Il y eut chant, récit, danse, par Mlle Hélène Toussaint, Marie Rivière, Yvonne Leroy, qui surent remplir leur rôle avec talent, puis Mme Ed. Dasselet pianiste, ensuite une séance de prestidigitation et magie, par l'artiste Canadien Paul Georges Hoffman élève du professeur J. Donat; il sut charmer et intéresser petits et grands. Le prof. J. J. Goulet fit un charmant discours félicitant les enfants sur leur belle tenue et après-midi et leur attention soutenue, qu'ils avaient été tous bien sages, les engageant à toujours continuer ainsi dans la vie, et de prior bien fort l'Enfant-Jésus chaque soir pour conserver longtemps leur bons parents à leur affection. Après la distribution des jouets le prof. Goulet permit aux enfants de prendre le buffet d'excuse, ordre qui fut promptement exécuté. Il y eut une ample répartition de crème à la glace, biscuits, et confiseries de toute sorte. Bref fête bien réussie et à la grande satisfaction des intéressés.

Le comité de l'Union Belge remercie sincèrement: La maison J. J. Goulet Ltee, Mme Louis Fyon, M. J. Verdi pâtissier, J. A. Fortier, Cie. Aetna, professeur J. J. Goulet, Higuet et Frères, Mme Jean Van Hemelryck, pour leurs dons généreux en crème à la glace, gâteaux, jouets biscuits qui furent bien goûtés.

Pour couvrir les dépenses de l'arbre de Noël de lundi dernier, le comité de l'Union Belge a employé une partie des bénéfices réalisés au "coucher" donné par la Société le 9 décembre dernier; le comité profite de l'occasion pour adresser ses chaleureux remerciements aux généreux donateurs et à toutes les personnes qui par leur travail ont contribué aux succès de ces fêtes.

224-1-g

ASSURANCE UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED, LONDON, ENGL.)

ACCORDEUR DE PIANO ACCORDEUR DE PIANOS Spécialités: Pianos électriques et automatiques, orgues, etc.

AGENT D'IMMEUBLES PROPRIETES ET TERRAINS A VENDRE

AGENTS INTERMEDIAIRES LUDGER BEAUCHAMP

AUTOMOBILE BUREAU MAIN 1571 VENTES MAIN 567

AUTOMOBILES THE CITY TIRE SHOP

BOUCHERS E. RIENDEAU

BIJOUTERIES G. LEBLANC

BUVEZ allan's GINGER ALE

CIÉ DE QUINCAILLERIE DURAND

EXIGEZ LES FUSEES RENEUVELABLES ECONOMY

IMPRIMERIE MERCANTILE

HOPITAL DES POELES

BIJOUTERIE JOHN. H. FEELEY

BOIS ET CHARBON WILSON FRERES

BOIS DE CONSTRUCTION LAURENCE & ROBITAILLE

BUANDRIES LAUNDRY CO.

COURTIERS A. JETTE & CIE

CHAPELLERIE J. E. SEVIGNY

CHASSIS IMPROVED WINDOW CLEANING CO.

EAUX GAZEUSES ARTHUR BRODEUR

GARAGE VIGER GARAGE LTEE

GARAGE AHUNTSIC

LABORATOIRES SPECIAL J.F.-EUG. MICHAUD

LABORATOIRES LUCIEN PARADIS

MASSAGES Salon de Massage

MEDICAMENTS ECZEMA

PEINTRES ELIXIR TONIQUE GRANGER

PEINTRES ANT JOLICOEUR

PEINTRES THE NEW SYSTEM CLEANING SERVICE

PEINTRES

ECOLE J. A. COULOMBE

ETAMPES WALKER & CAMPBELL

ENTREPRENEURS F. A. GROTHE & FILS

ELECTRICIENS H. TRUCHON

L. PERRAULT

N. Simoneau

Albert Demers

FLEURISTE VICTOR A. LEMIEUX

SALON DE FLEURS ST-DENIS

MADAME U. JEROME

GARAGE NEW EAST END GARAGE

LABORATOIRES J.F.-EUG. MICHAUD

LABORATOIRES LUCIEN PARADIS

MASSAGES Salon de Massage

MEDICAMENTS ECZEMA

PEINTRES ELIXIR TONIQUE GRANGER

PEINTRES ANT JOLICOEUR

PEINTRES THE NEW SYSTEM CLEANING SERVICE

PEINTRES D. PARE

POISSONS

PLOMBIER PHILEMON PAGE

JOS. THIBAUT

POUDRES INSECTICIDES

LA Poudre MERVEILLEUSE

QUINCAILLERIES CIE QUINCAILLERIE BERNIER

RADIO

THE MAIN ROAD AND AUDIO SUPPLIES

SALLES A MANGER MADAME J. LAMBERT

PENSION CANADIENNE

RESTAURANT TERRAPIN

ELDORADO CAFETERIA

PENSION Table d'Hôte

Pension Duboure

SERVICES DE TOILETTE

TEINTURERIE

ROY VALET SERVICE

